



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-septième session

Genève, Suisse, 14-18 juillet 2014

RAPPORT DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Bad Soden am Taunus, Allemagne

4 – 8 novembre 2013



AUX : Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET : Distribution du rapport de la 35^e session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (REP14/NFSDU)

Le rapport de la 35^e session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime sera examiné par la 37^e session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 14-18 juillet 2014).

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION POUR ADOPTION À SA 37^e SESSION :

Avant-projets de normes à l'étape 5 de la procédure et pour adoption par la Commission

1. Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987) (paragraphe 79, annexe II)
2. Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel : VNR-B pour les protéines (paragraphe 35)

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées souhaitant émettre des observations concernant les documents susmentionnés sont invités à le faire par écrit, *de préférence par courrier électronique*, adressé au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (courriel : codex@fao.org ; fax +39 06 570 54593), avant le **31 mars 2014**.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions	page iv
Rapport de la 35 ^e session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Page 1
État d'avancement des travaux	Page 17

Paragraphes

Introduction	1
Ouverture de la session	2
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	5
Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex (Point 2a de l'ordre du jour)	6
Questions soulevées par la FAO et l'OMS (Point 2b de l'ordre du jour).....	12
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (Point 3 de l'ordre du jour)	19
Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (Point 4 de l'ordre du jour).....	37
Avant-projet de modification de la Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge, de manière à inclure une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale (Point 5 de l'ordre du jour).....	80
Révision de la Norme Codex pour les préparations de suite (Point 6 de l'ordre du jour).....	94
Avant-projet de révision de la liste des additifs alimentaires (Point 7 de l'ordre du jour)	110
Document de travail sur une VNR potentielle pour le potassium en relation avec le risque de MNT (Point 8 de l'ordre du jour).....	116
Document de travail sur le bioenrichissement (Point 9 de l'ordre du jour)	122
Autres questions et travaux futurs (Point 10 de l'ordre du jour).....	130
Date et lieu de la prochaine session (Point 11 de l'ordre du jour).....	134

Annexes

Annexe I - Liste des participants	Page 18
Annexe II – Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments	Page 42
Annexe III – Document de projet pour de nouveaux travaux sur une VNR potentielle pour le potassium en relation avec le risque de MNT	Page 46

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa 35^e session, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime est parvenu aux conclusions suivantes :

Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius à sa 37^e session pour adoption

Le Comité :

- fait passer à l'étape 5 l'Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987) (paragraphe 79, annexe II)
- transmet pour adoption les VNR-B pour les protéines à inclure dans les Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (paragraphe 35)

Proposition de nouveaux travaux

Le Comité est convenu de transmettre à la Commission, par l'intermédiaire du Comité exécutif, une proposition de nouveaux travaux sur le document suivant :

- VNR potentielle pour le potassium en relation avec le risque de MNT (paragraphe 120-121, annexe III)

Autres questions intéressant la Commission

Le Comité est convenu :

- de retenir à l'étape 4 la Révision de la Norme Codex pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987) (paragraphe 109)
- de renvoyer à l'étape 2/3 pour remaniement, observations et examen à la prochaine session l'Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (paragraphe 36), ainsi que l'Avant-projet de modification de la Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981) de manière à inclure une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale (paragraphe 92)

Questions intéressant d'autres Comités et Groupes spéciaux du Codex

Comité sur les additifs alimentaires (CCFA)

La note 55 « Seul ou en combinaison, dans les limites fixées pour le sodium, le calcium et le potassium spécifiées dans la norme de produits » devrait s'appliquer à toutes les dispositions pertinentes, à la fois celles avec des niveaux numériques et celles concernant les BPF, dans la *Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CODEX STAN 72-1981). (paragraphe 7)

Les limites pour le sodium qui s'appliquent à certaines dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la Norme pour les aliments diversifiés de l'enfance (CODEX STAN 73-1981) devraient également s'appliquer aux dispositions correspondantes dans la *Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge* (CODEX STAN 74-1981). (paragraphe 8)

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) a tenu sa trente-cinquième session à Bad Soden am Taunus, Allemagne, du 4 au 8 novembre 2013, à l'aimable invitation du gouvernement allemand. La session était présidée par le Dr Pia Noble, Chef de la division des denrées alimentaires spécifiques, suppléments alimentaires et additifs alimentaires, ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs. La session s'est déroulée en présence de 264 délégués représentant 67 pays membres, une organisation membre et 33 organisations internationales.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Bernhard Kühnle, Directeur général de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de la santé animale - Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs, Allemagne, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Il a félicité le CCNFSDU pour sa contribution au succès du travail du Codex durant ces 50 dernières années, notamment en soutenant les efforts de la communauté internationale pour relever les défis de l'insuffisance pondérale et de la malnutrition chez les enfants, de la faim invisible liée au sous-apport chronique en éléments nutritifs et des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire, entre autres. Pour finir, le Directeur général a salué l'esprit de compromis existant au sein du Comité, qui a permis d'achever les travaux en temps utile, et souhaité aux délégués des délibérations fructueuses.

3. Dans sa déclaration, Mme Awilo Ochieng Pernet, Vice-présidente de la Commission, a remercié le gouvernement allemand pour l'accueil qu'il réserve au Comité depuis 1966. Elle a souligné que malgré les succès enregistrés durant les 50 dernières années, le Codex reste confronté au problème de l'insuffisance de fonds pour financer les avis scientifiques. Mme Ochieng remercie la FAO, l'OMS, le Secrétariat du Codex, les Comités de coordination du Codex, les Services centraux de liaison avec le Codex et les pays hôtes pour l'organisation des différents événements destinés à célébrer le 50^e anniversaire du Codex.

Partage des compétences¹

4. Conformément à l'article II.5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité a été saisi du document de séance CRD 3 sur la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

5. Au point 10 de l'ordre du jour « Autres questions », le Comité est convenu de discuter de la proposition de la délégation belge de remplacer le terme « kamut » par « blé de Khorasan » dans la *Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten*, au motif que le « kamut » est une marque commerciale déposée dans plusieurs pays. Le Comité adopte l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2a de l'ordre du jour)³

6. Le Comité note que certains éléments sont uniquement cités à titre d'information et que plusieurs questions seront étudiées dans d'autres points de l'ordre du jour.

Recommandations concernant les dispositions relatives aux additifs alimentaires des tableaux 1 et 2 contenus dans le tableau 3 avec la fonction de « régulateur de l'acidité » et approche horizontale pour les dispositions relatives aux additifs alimentaires des tableaux 1 et 2 contenus dans le tableau 3 avec la fonction d'« émulsifiant, stabilisant et épaississant »

7. En réponse à la demande du CCFA à ce sujet, le Comité précise que la note 55 « Seul ou en combinaison, dans les limites fixées pour le sodium, le calcium et le potassium spécifiées dans la norme de produits » devrait s'appliquer à toutes les dispositions pertinentes, à la fois celles avec des niveaux numériques et celles concernant les BPF, dans la *Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et*

¹ CRD 3

² CX/NFSDU 13/35/1

³ CX/NFSDU 13/35/2 ; CRD 2 (observations de l'Union européenne) ; CRD 10 (observations de l'Union africaine) ; CRD 12 (observations de la FIL) ; CRD 14 (observations de la Malaisie)

les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981).

8. Le Comité précise par ailleurs que les limites pour le sodium qui s'appliquent à certaines dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la *Norme pour les aliments diversifiés de l'enfance* (CODEX STAN 73-1981) devraient également s'appliquer aux dispositions correspondantes dans la *Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge* (CODEX STAN 74-1981).

Allégation « exempt » d'acides gras trans (AGT)

9. Le Comité rappelle qu'à sa dernière session, le CCFL était convenu de demander au Comité d'établir les conditions applicables aux allégations « exempt d'AGT ». Le Comité note que les conclusions du NUGAG sont préférables pour examiner ces conditions.

10. Le Comité accepte que la délégation canadienne rédige une proposition pour examen lors de la prochaine session du CCNFSDU, en tenant compte des conclusions de la prochaine session du NUGAG.

11. Le Comité rappelle que ces travaux étaient couverts par le document de projet de la proposition pour l'établissement des allégations relatives aux sucres, au sel/sodium et aux acides gras trans⁴, ce qui a été approuvé par la Commission, et note donc qu'il était inutile de demander une approbation à la Commission pour lancer les travaux.

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 2b de l'ordre du jour)⁵

12. Le représentant de la FAO présente le document CX/NFSDU 13/35/3 et attire l'attention du Comité sur plusieurs activités en cours et nouvelles publications. Le représentant informe le Comité que le rapport de 2011 intitulé *Dietary Protein Quality Evaluation in Human Nutrition* (Évaluation de la qualité des protéines alimentaires dans la nutrition humaine) : rapport de la consultation d'experts de la FAO, ainsi que deux autres rapports de sous-commissions, ont été publiés et sont disponibles sur le site web de la FAO. Faisant suite à la consultation, la FAO a organisé deux réunions de groupe de travail technique supplémentaires et le premier appel à candidatures d'experts a été lancé en août 2013. Ces groupes de travail traiteront de la nécessité d'améliorer les données sur la qualité des protéines et des implications du passage de la méthode PDCAAS (indice d'acides aminés corrigé de la digestibilité des protéines) à la méthode DIAAS (indice d'acides aminés indispensables digestibles).

13. Le représentant souligne également que le Rapport d'experts 2010 Graisses et acides gras dans l'alimentation humaine, déjà disponible en anglais et en espagnol, sera publié en français.

14. Le représentant indique que lors du CCFL de mai 2013, la FAO et l'OMS ont organisé une session d'information concernant l'étiquetage nutritionnel sur l'avant des emballages, dont les présentations ont été publiées sur les sites web de la FAO et de l'OMS⁶.

15. Dans le contexte de l'éventuelle nécessité de recourir à un avis scientifique pour les travaux en cours du Comité, des informations sont demandées concernant le processus et les modalités des JEMNU. Les représentants de la FAO et de l'OMS rappellent au Comité que le processus détaillé des JEMNU a été expliqué l'an dernier. La JEMNU se réunira sur demande du Codex ou des États membres. La FAO et l'OMS constitueront un secrétariat conjoint pour effectuer les travaux demandés. La portée spécifique des travaux demandés sera indiquée par le Comité du Codex concerné et basée sur le champ d'application identifié, et une évaluation systématique des preuves sera effectuée. Une réunion d'experts sera ensuite organisée au moyen d'un appel à candidatures d'experts afin d'évaluer la solidité des preuves.

16. Les représentants de la FAO et de l'OMS insistent sur la nécessité de disposer des fonds requis pour mener les travaux de la JEMNU, ainsi que cela a été expliqué au Comité l'an dernier.

17. En se référant au document CX/NFSDU 13/35/3, le représentant de l'OMS évoque quelques activités qui pourraient être intéressantes pour les travaux actuels du Comité. Il s'agit notamment des travaux du sous-groupe du NUGAG sur l'alimentation et la santé (à savoir l'actualisation des directives sur les sucres et les acides gras, en particulier les acides gras saturés et les acides gras trans), de l'achèvement du manuel sur les principes directeurs pour les profils nutritionnels et du catalogue qui l'accompagne, de la publication des interventions nutritionnelles pour la lutte contre l'obésité et les maladies non transmissibles liées au régime

⁴ ALINORM 10/33/22, Annexe V

⁵ CX/NFSDU 13/35/3

⁶ <http://www.fao.org/ag/humannutrition/foodlabel@185302/en/> ;
http://www.who.int/nutrition/events/2013_FAO_WHO_workshop_frontofpack_nutritionlabelling/en/index.html

alimentaire (MNT) dans la Bibliothèque électronique de l'OMS de données factuelles pour les interventions nutritionnelles (eLENA), de l'inclusion des informations sur le suivi du Code dans la Base de données mondiale de l'OMS sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'alimentation et la nutrition (GINA), ainsi que de la publication de trois documents majeurs (à savoir Global Nutrition Policy Review (Étude mondiale des politiques nutritionnelles), Essential Nutrition Actions (Actions nutritionnelles essentielles) et Country Implementation of the Code (Application du Code à l'échelle nationale⁷). Le représentant de l'OMS informe le Comité que la déclaration de l'OMS sur les préparations de suite publiée en juillet 2013 sera discutée au point 6 de l'ordre du jour.

18. Le représentant de l'OMS informe également le Comité de la tenue passée et future de plusieurs réunions importantes en 2013, à savoir : Consultation informelle avec les États membres sur une série d'indicateurs proposés pour le Cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant (30 septembre – 1^{er} octobre 2013), Réunion officielle avec les États membres en vue d'achever les travaux sur un projet de mandat pour un mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les MNT (11-12 novembre 2013), Réunion officielle avec les États Membres en vue d'achever les travaux tendant à établir un mandat pour l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur les MNT et à répartir les tâches et les responsabilités pour les organisations des Nations Unies (13 novembre 2013), et Consultation avec les États Membres en vue d'achever les travaux sur un projet d'ensemble limité d'indicateurs concernant le Plan d'action pour la lutte contre les MNT (14-15 novembre 2013).

AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (Point 3 de l'ordre du jour)⁸

19. Le Comité rappelle qu'à sa dernière session, il était convenu d'avancer à l'étape 5/8 les avant-projets de VNR pour la vitamine K, la thiamine, la riboflavine, la niacine, la vitamine B6, le folate, la vitamine B12, le pantothénate, la biotine, le calcium et l'iode, et de reporter les autres valeurs pour examen plus approfondi à la prochaine session.

20. Le Comité indique que le document de travail n'a pas été distribué pour observations à l'étape 3 car aucune VNR supplémentaire ou révisée n'a été proposée et qu'au vu de la procédure du Codex, le Comité ne doit pas transmettre de VNR à la Commission pour adoption avant la distribution à l'étape 3.

21. La délégation australienne, en tant que présidente du GT électronique sur les VNR, présente le document de travail et propose que, parmi les 13 recommandations effectuées par le GT électronique, les recommandations suivantes soient examinées par la session : 2, 3-1, 4, 5, 11 et 13 ; les autres recommandations devraient être examinées lors des prochaines sessions. Le Comité remercie la délégation australienne et le GT électronique pour leur travail et accepte la proposition d'examiner les recommandations.

Recommandation 2

22. Le Comité accepte d'utiliser le terme « absorption » à la place de « biodisponibilité » lorsque les preuves font référence uniquement à l'absorption alimentaire et non à l'utilisation dans le métabolisme. Il est souligné que certains éléments nutritifs spécifiques pourraient nécessiter un examen plus approfondi.

Recommandation 3-1

23. Le Comité se pose la question de savoir si les DIRV d'un ou de plusieurs OSCR doivent constituer la base d'une VNR-B et comment calculer une VNR-B si les DIRV de plusieurs OSCR sont utilisées.

24. Plusieurs délégations et un observateur indiquent que la valeur la plus appropriée d'un seul OSCR devrait être utilisée, même si le choix d'une telle valeur risque d'être difficile. Cependant, le Comité convient que la VNR-B devrait être calculée au cas par cas : si des valeurs de plusieurs OSCR découlent du même paramètre physiologique et donc que les valeurs sont similaires, la VNR-B pourrait être la moyenne de ces valeurs ; dans le cas contraire, la valeur la plus appropriée devrait être retenue.

25. Il est souligné que les Principes généraux stipulent que la VNR-B devrait être basée sur la moyenne des DIRV pour les hommes et les femmes. Un observateur fait toutefois remarquer les DIRV pour les

⁷ Code international de commercialisation des substituts du lait maternel

⁸ CX/NFSDU 13/35/4 ; CRD 4 (observations de l'Union européenne, du Kenya, des États-Unis d'Amérique et de la NHF) ; CRD 12 (observations du Japon et de la FIL) ; CRD 14 (observations de la Malaisie)

hommes et les femmes concernant le fer ne pourraient pas être utilisées pour calculer une moyenne car une telle opération donnerait soit un apport en fer trop élevé pour les hommes, soit un apport en fer trop faible pour les femmes.

Recommandations 4 et 5

26. Le Comité convient que la DIRV de l'OMS/FAO de 0,83 g/kg de poids corporel/jour et 50 g par jour sont adaptés pour la VNR-B pour les protéines. Il indique que le poids corporel de référence moyen chez les adultes proposé par la FAO/OMS, 60 kg, convient pour ce calcul. Une délégation propose un poids corporel de référence moyen pour un adulte supérieur de 68 kg, valeur qui n'est pas jugée acceptable par le Comité.

27. Le Comité se demande si la qualité des protéines, considérée par la FAO et l'OMS⁹, devrait être prise en compte (voir aussi Point 2b de l'ordre du jour). Il conclut qu'il est inutile de tenir compte de la qualité des protéines pour le calcul des VNR-B pour les protéines car les informations à examiner sont insuffisantes et la qualité des protéines n'est pas fondamentale sur ce point. Le Comité rejette la proposition d'inclusion d'une note de bas de page pour la qualité des protéines dans le document final, car elle est difficile à mettre en œuvre étant donné que la VNR-B est destinée à des fins d'étiquetage.

Recommandation 11

28. Le Comité a examiné la définition de travail dans le document de travail et apporté les changements suivants en plus des modifications rédactionnelles.

29. Le Comité évoque la terminologie faisant référence aux autorités gouvernementales dans la définition de travail. Plusieurs délégations indiquent préférer « autorités compétentes », car c'est un terme simple utilisé dans plusieurs documents du Codex. Plusieurs autres délégations indiquent préférer « autorités compétentes nationales et/ou régionales », car ce terme couvre clairement à la fois les autorités nationales et régionales. Après discussion, le Comité accepte l'utilisation du terme « autorités compétentes nationales et/ou régionales ».

30. Le Comité fait remarquer qu'il est inutile de citer la FAO et l'OMS dans la définition, car la section 3.1.1 des *Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour la population générale*¹⁰ indique que les valeurs d'apports en éléments nutritifs fournies par la FAO et l'OMS devraient être prises en compte comme sources primaires pour établir les VNR. En outre, la section 3.1.2 prévoit de prendre en considération d'autres OSCR que la FAO/OMS. Le Comité décide donc que la définition n'a pas besoin d'inclure la FAO et l'OMS.

31. Le Comité convient d'inclure « par l'intermédiaire d'une évaluation primaire des données scientifiques » après « valeurs de référence pour l'apport journalier ».

Le Comité adopte la définition de travail suivante pour les OSCR. Aux fins de l'établissement des valeurs nutritionnelles de référence du Codex, un organisme scientifique compétent reconnu autre que la FAO et/ou l'OMS désigne un organisme soutenu par une ou plusieurs autorités compétentes nationales et/ou régionales, qui fournit sur demande un avis scientifique compétent indépendant et transparent* sur les valeurs de référence pour l'apport journalier par l'intermédiaire d'une évaluation primaire des données scientifiques, et pour lesquelles un tel avis est reconnu à travers son utilisation dans l'élaboration de politiques dans un ou plusieurs pays.

* En mentionnant des avis scientifiques transparents, le Comité pourra avoir accès aux informations prises en compte par un OSCR dans le cadre de l'établissement d'une valeur de référence pour l'apport journalier afin de comprendre comment la valeur en question a été déterminée.

Étant donné que la recommandation 1 n'a pas été discutée, il est décidé que la définition révisée convenue pour les OSCR sera utilisée pour les travaux ultérieurs sur ce thème.

Travaux futurs et calendrier

32. Pour les futurs travaux, le Comité est convenu de mettre en place un groupe de travail électronique présidé par l'Australie et travaillant en anglais, avec le mandat suivant :

1) Recommander des VNR-B révisées ou supplémentaires pour la vitamine C, le zinc, le fer, le

⁹ Besoins en protéines et en acides aminés dans la nutrition humaine : Rapport d'une Consultation mixte d'experts OMS/FAO/UNU, Série des rapports techniques de l'OMS, n° 935. 2007.

¹⁰ Annexe aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985)

sélénium, le manganèse, le molybdène et le fluorure, conformément à la définition révisée des OSCR et aux Principes généraux pour l'établissement de VNR pour la population générale.

- 2) Recommander des informations utiles et pertinentes pour les vitamines et les sels minéraux visés au point 1 du mandat.
- 3) Le cas échéant, recommander des modifications des Principes généraux au vu des résultats du point 1 du mandat.

33. Le Comité est également convenu du calendrier suivant :

	CCNFSDU	Commission
I. Population générale		
VNR-B de l'ensemble 2 (vitamine C, zinc, fer, sélénium, manganèse, molybdène et fluorure), informations utiles, Principes généraux modifiés	2014	2015
VNR-B de l'ensemble 2, VNR-B de l'ensemble 3 (vitamines A, D, E, phosphore, chrome, magnésium, cuivre, chlore (=) et informations utiles	2015	2016
VNR-B de l'ensemble 3, informations utiles	2016	2017
II. 6-36 mois		
Principes généraux, VNR-B (non spécifié)	2017	2018
VNR-B (non spécifié)	2018	2019

34. Le Comité s'est interrogé sur la question de savoir si les VNR-B pour les 6-36 mois pouvaient être examinées en parallèle avec les VNR-B pour la population générale, et non après, mais la décision a été reportée à la prochaine session.

État d'avancement de l'avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel

35. Le Comité accepte de recommander à la Commission de retenir les VNR-B actuelles pour les protéines (50 g par jour basés sur 0,83 g/kg de poids corporel/jour).

36. Le Comité convient de renvoyer les autres VNR pour examen plus approfondi au sein du GT électronique, comme indiqué plus haut, pour observations à l'étape 3 et pour examen à la prochaine session.

AVANT-PROJET DE RÉVISION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CODEX RÉGISSANT L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS (CAC/GL 9-1987) (Point 4 de l'ordre du jour)¹¹

37. Le Comité rappelle que, à sa dernière session, il était convenu de renvoyer l'avant-projet de révision pour remaniement par un groupe de travail électronique présidé par le Canada et la Nouvelle-Zélande, pour observations à l'étape 3 et pour examen par un groupe de travail physique à réunir avant la 35^e session.

38. La délégation canadienne présente le processus suivi par le groupe de travail électronique pour identifier les questions à traiter et indique que le groupe de travail physique a étudié l'introduction, le champ d'application et les principes en détail et résolu plusieurs points litigieux (CRD 1). Les définitions ont été laissées de côté pour examen après avoir passé en revue tous les principes et les sections 3.4, 3.5 et 4 ont été ignorées faute de temps. Dans les paragraphes qui suivent, le terme « groupe de travail » fait référence uniquement au groupe de travail physique.

39. Le Comité a examiné le texte proposé par le groupe de travail présenté à l'annexe B du CRD 1 et formule les modifications et observations ci-dessous, en plus des modifications rédactionnelles.

Introduction

40. Le Comité approuve la conclusion du groupe de travail visant à ne pas inclure la phrase « éviter l'adjonction arbitraire d'éléments nutritifs essentiels aux aliments » dans l'introduction, et à faire référence à

¹¹ CX/NFSDU 13/35/5, CX/NFSDU 13/35/5-Add.1 (observations du Canada, du Costa Rica, du Kenya, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique, de l'ICBA, de l'ICGA et de la FIL), CRD 1 (Rapport du groupe de travail physique réuni avant la session), CRD 5 (observations du Brésil et des Philippines), CRD 11 (observations de l'Inde), CRD 12 (observations du Ghana et du Pérou), CRD 17 (ICGMA, ICBA)

la place à une adjonction d'éléments nutritifs rationnelle et sûre de façon plus générale.

41. Le Comité accepte d'adopter la décision prise au point 3 de l'ordre du jour de faire référence à des « autorités compétentes nationales et/ou régionales » à la place des « autorités nationales » dans l'ensemble du texte (voir Point 3 de l'ordre du jour).

Champ d'application

42. En réponse à une question sur l'adjonction d'éléments nutritifs par l'intermédiaire des aliments consommés par les animaux, le Comité rappelle que les principes s'appliquent uniquement à l'adjonction directe d'éléments nutritifs aux aliments, comme indiqué dans le titre.

Définitions

43. Le Comité est convenu d'inclure une note de bas de page faisant référence aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*, dans lesquelles figure la définition du terme « élément nutritif », au lieu de répéter la définition.

2.1 Élément nutritif essentiel

44. Il est convenu de retenir « à la croissance, au développement et/ou au maintien de la vie » et de supprimer les mots « en bonne santé » pour rester cohérent avec la définition d'un « élément nutritif ». Une seule délégation se dit favorable à la formulation « maintien de la vie en bonne santé » pour assurer une qualité de vie optimale.

2.2 Aliment de remplacement

45. Le Comité approuve la suppression de l'exemple des boissons à base de plantes comme substitut du lait au vu de certaines remarques selon lesquelles le nom utilisé pour ces boissons fait actuellement l'objet d'une discussion dans d'autres comités, et que la définition ne devrait pas contenir d'exemples. Un observateur indique la Norme générale pour l'utilisation de termes de laiterie devrait être prise en compte. Il est également convenu de supprimer la référence à la « saveur » et à l'« odeur », car certains ont exprimé la crainte que cette référence encouragerait l'adjonction d'arômes aux aliments. Il est également précisé que les aspects nutritionnels de l'équivalence sont couverts par la section 4.3, et non par la définition.

2.3 Équivalence nutritionnelle

46. Le Comité convient que la signification de l'équivalence nutritionnelle est qu'« un aliment de remplacement possède une valeur nutritionnelle analogue à celle de son homologue » et supprime donc les explications supplémentaires, car la définition doit être brève et les principes applicables aux conditions d'équivalence nutritionnelle sont spécifiés à la section 4.3.

Enrichissement

47. Le Comité est convenu de supprimer la définition de l'enrichissement, car le terme n'est plus utilisé dans le texte des principes. Cependant, la délégation des Philippines, soutenue par d'autres délégations, souligne que le terme « enrichissement » reste encore couramment utilisé dans plusieurs pays pour l'adjonction obligatoire d'éléments nutritifs et qu'il est employé dans les *Directives de l'OMS/FAO sur l'enrichissement des aliments en micronutriments* ; elle propose donc de conserver la définition. Certaines délégations font remarquer que même si l'enrichissement n'est pas défini dans les principes, cela n'empêchera pas les pays d'utiliser ce terme au niveau national.

48. Après discussion, le Comité accepte d'insérer une note de bas de page au titre de la section 2, indiquant que le terme « enrichissement » est utilisé dans certains pays membres.

2.4 Restitution

49. Le Comité convient de simplifier le texte et de ne pas inclure les exigences relatives à la compensation des variations naturelles telles qu'elles sont proposées pour insertion dans la définition, car elles sont difficiles à appliquer.

2.5 Adjonction obligatoire d'éléments nutritifs

2.6 Adjonction facultative d'éléments nutritifs

50. Plusieurs délégations proposent de conserver la définition de l'adjonction obligatoire et de supprimer celle de l'adjonction facultative puisque cette dernière est précisée dans les notes explicatives de la section

3.1.2.

51. D'autres délégations sont favorables au maintien des deux définitions afin de permettre une compréhension claire des différents types d'enrichissement, étant donné également que les notes explicatives ne sont pas des définitions. Le Comité accepte de conserver les deux définitions entre crochets pour examen ultérieur. Le Comité accepte également de supprimer la définition des aliments spéciaux car ils sont couverts par d'autres textes.

Principes généraux

52. Le Comité convient que les titres des sections 3 et 3.1 devraient être respectivement « Principes généraux » et « Principes de base ».

53. Dans la section 3.1.1, le Comité approuve la liste révisée des objectifs proposée par le groupe de travail pour refléter la nature progressive des concepts et clarifier ce qui est prévenu, corrigé, maintenu ou amélioré / là où le risque est minimisé. Il est convenu de conserver le terme « prévenir » associé au terme « réduire le risque » pour indiquer l'usage de l'une ou l'autre formulation dans les différentes juridictions du monde. Une délégation propose la formulation suivante : « corriger une carence démontrée et intervenir rapidement pour prévenir de nouvelles carences ».

54. Le Comité évoque la question de l'utilisation du terme « besoins » ou « apports recommandés » au troisième point et propose d'utiliser « valeurs d'apport de référence en éléments nutritifs » comme dans le document sur les VNR. Puisqu'il est admis que ces termes sont employés avec des significations différentes dans différents pays, il est convenu de conserver les deux termes.

55. Certaines délégations estiment que la dernière phrase de la section 3.1.1 n'est pas cohérente avec le cadre réglementaire appliqué dans certains pays et qu'elle est inutile puisqu'elle fait référence à des questions de conformité. Plusieurs délégations pensent que les autorités compétentes devraient avoir la possibilité de demander des justifications et des preuves scientifiques pour démontrer que le ou les objectifs visés dans la liste sont remplis et le texte a été conservé avec quelques modifications rédactionnelles.

56. Dans la section 3.1.2, le Comité se demande comment traduire le fait que les autorités devraient décider si l'adjonction est obligatoire ou facultative. La délégation de l'Union européenne s'inquiète de l'emploi du terme « facultative », qui pourrait être diversement interprété dans les différents pays, et propose que les autorités « devraient déterminer si l'adjonction d'éléments nutritifs est obligatoire ou non ». Le Comité a examiné un texte explicatif proposé par la délégation canadienne afin de clarifier les différentes approches réglementaires de l'adjonction facultative, notamment l'approche « facultative sous conditions », et convient d'inclure ce texte avec quelques modifications à la fin de la section. Compte tenu de l'explication fournie dans ce texte, le Comité a pu parvenir à un consensus sur l'emploi de l'expression « obligatoire ou facultative ». À la section 3.1.2, un observateur a demandé la suppression des mots « généralement reconnues » après « données scientifiques », car toutes les données doivent être examinées de manière à ne pas entraver l'innovation.

57. Dans la section 3.1.4, de nombreuses délégations et un observateur sont favorables à la référence à la publicité en plus de l'étiquetage pour ne pas tromper les consommateurs. Certaines délégations proposent d'insérer le même texte que dans les Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé concernant la publicité. Un observateur propose de faire seulement référence à ces directives. Le Comité convient de faire référence à « l'étiquetage et la publicité ». Il est souligné que la définition des directives susmentionnées est spécifique aux allégations relatives à la nutrition et à la santé et il est convenu de ne pas inclure cette définition dans le présent document.

3.2 Sélection des éléments nutritifs et détermination des quantités

58. Dans la section 3.2.1, il est convenu que l'adjonction d'« éléments nutritifs essentiels » devrait être conforme aux objectifs visés dans la section 3.1.1, et que les mentions « basée sur le risque » ou « justification scientifique et nutritionnelle » sont supprimées, puisqu'elles figurent à la section 3.1.1 et dans d'autres principes. Le Comité avance la proposition de supprimer la référence aux compléments alimentaires, mais cette référence est conservée afin de prendre en compte toutes les sources pertinentes d'éléments nutritifs.

59. Dans la section 3.2.4, le Comité a examiné le texte proposé : « La gravité des effets adverses sur laquelle est basé le niveau d'apport supérieur « devrait » ou « peut » être examinée pour définir les restrictions au regard de l'adjonction... », et convient d'utiliser le verbe « peut », car ceci dépendra de la

gravité de l'effet adverse considéré. La délégation de l'UE émet des réserves quant au maintien de cette section.

3.3 Sélection des aliments

60. Dans la section 3.3.2 concernant les aliments auxquels il ne faudrait pas ajouter d'éléments nutritifs essentiels, la délégation norvégienne, appuyée par d'autres délégations, estime que la première phrase est trop générale, et que l'adjonction d'éléments nutritifs à des aliments à forte densité énergétique et pauvres en éléments nutritifs devrait être évitée. Les mauvais régimes alimentaires sont l'une des principales causes de maladies non transmissibles graves. De nombreux aliments contenant des éléments nutritifs ajoutés présentent une forte teneur en graisses, sucre et sel, et du point de vue de la santé publique, l'adjonction d'éléments nutritifs à des catégories d'aliments qui peuvent contribuer à de mauvais régimes alimentaires devrait être évitée. La délégation fait remarquer que les programmes d'enrichissement impliquant le sel, le sucre et la margarine comme supports ont été très efficaces pour réduire les carences ou le risque de carences, et qu'il est donc important que les autorités nationales utilisent des supports alimentaires qu'ils jugent efficaces ; elle propose d'ajouter le texte suivant :

L'adjonction d'éléments nutritifs à des aliments à forte densité énergétique et pauvres en éléments nutritifs devrait être évitée, sauf si une telle adjonction est justifiée sur le plan nutritionnel pour remplir des objectifs de santé publique au niveau national.

Plusieurs délégations sont favorables au maintien du texte en tenant compte de la valeur nutritionnelle de l'aliment à la section 3.2.2.

61. D'autres délégations indiquent que cette restriction empêcherait l'adjonction d'éléments nutritifs à des aliments qui sont largement consommés par la population et qui ont été utilisés avec succès pour réduire les carences, et que la notion « à forte densité énergétique et pauvres en éléments nutritifs » pourrait être diversement interprétée dans les différents pays ; par conséquent, la décision sur les aliments à éviter devrait être laissée à l'appréciation des autorités. Certains observateurs estiment que cette disposition entraverait l'innovation et limiterait indûment les possibilités d'utiliser des supports alimentaires adéquats pour l'adjonction d'éléments nutritifs.

62. Après discussion, le Comité convient que la décision devrait être laissée à l'appréciation des autorités compétentes nationales et/ou régionales et modifie le texte en conséquence.

63. De nombreuses délégations sont favorables à l'inclusion de la section 3.3.5, car des éléments nutritifs essentiels ne devraient pas être ajoutés aux boissons alcoolisées, compte tenu des risques liés à l'alcoolisme et de la protection de la santé publique, et celle-ci est retenue. Un observateur indique que cette restriction ne permettrait pas de prévenir l'alcoolisme et que des éléments nutritifs pourraient être ajoutés aux boissons alcoolisées comme aux autres aliments, et que donc cette phrase devrait être supprimée. La délégation de l'Union européenne, tout en soutenant le contenu de cette section, souligne que son inclusion dans une norme du Codex serait problématique car les boissons alcoolisées ne sont pas clairement définies. Le Comité fait remarquer qu'une description des différents types de boissons alcoolisées figure dans la Norme générale pour les additifs alimentaires (catégorie d'aliments 14.2).

3.4 Aspects technologiques

64. Le Comité apporte quelques modifications à la section 3.4.1 à des fins de clarification et accepte de supprimer les sections 3.4.3 et 3.4.4 car elles sont obsolètes au regard des pratiques technologiques actuelles.

3.5 Surveillance

65. Certaines délégations proposent de supprimer la section 3.5.2, car la surveillance peut impliquer des objectifs et des approches différents de ceux utilisés pour collecter des preuves en vue de décider de l'adjonction d'éléments nutritifs, comme par exemple l'utilisation de biomarqueurs. D'autres délégations sont favorables à l'emploi d'une méthode aux fins de la surveillance équivalente à celle qui gouverne la décision d'ajouter des éléments nutritifs.

66. Le Comité a étudié un texte alternatif faisant référence à l'emploi d'une méthode équivalente, sauf nécessité pour l'élément nutritif spécifique concerné, mais il n'a pas pu parvenir à un accord et est convenu de conserver les deux propositions pour la section 3.5.2 entre crochets pour examen ultérieur.

Principes relatifs aux types spécifiques d'adjonction d'éléments nutritifs essentiels

67. La délégation canadienne indique qu'il y a eu des divergences de point de vue significatives au sein du groupe de travail concernant le titre de la section et l'application des principes uniquement à l'adjonction obligatoire ou éventuellement aussi à l'adjonction facultative, ainsi que sur la manière d'inclure les principes concernant la restitution et l'équivalence nutritionnelle dans la section. Le Comité a examiné un nouveau texte proposé par les co-présidents du groupe de travail pour cette section.

68. Le Comité convient que le titre devrait être le suivant : Principes relatifs aux types spécifiques d'adjonction d'éléments nutritifs essentiels Il est également convenu d'utiliser le terme « adjonction d'éléments nutritifs essentiels » à la place du terme « adjonction d'éléments nutritifs » dans l'ensemble du texte.

4.1 Principes relatifs aux types spécifiques d'adjonction d'éléments nutritifs essentiels

69. Dans la section 4.1.1, il est convenu d'inclure les preuves issues d'indicateurs biochimiques et d'ajouter à la fin de la deuxième phrase une référence à « un autre résultat pour la santé » afin de couvrir toutes les situations.

70. Dans la section 4.1.2, certaines délégations sont favorables à l'utilisation du terme « population cible », alors que d'autres délégations estiment que le terme « population à risque » est plus précis. Après discussion, il est convenu de conserver « population cible ». Dans la section 4.1.3, il est convenu de faire référence uniquement à un « besoin de santé publique » en général, car l'objectif de l'adjonction d'éléments nutritifs est décrit dans les autres sections.

71. Il est convenu que la section 4.1.4 devrait traiter aussi bien de la répartition de l'apport de l'aliment dans la population que des percentiles inférieur et supérieur, et le texte est modifié en conséquence.

72. Dans la section 4.1.5, certaines délégations sont favorables à une affirmation générale relative à la prise en compte de la rentabilité, tandis que d'autres délégations soulignent qu'il faudrait faire référence au consommateur visé, car le coût de l'adjonction des éléments nutritifs serait supporté au final par le consommateur. Le Comité n'a pu parvenir à un accord et est convenu de conserver la référence au consommateur visé entre crochets pour examen ultérieur.

4.2 Adjonction d'éléments nutritifs aux fins de restitution

73. Le Comité a remanié le paragraphe 4.2.1 afin de clarifier quels critères sont appliqués et convient de conserver la référence au besoin de santé publique. Il est également convenu de simplifier le texte de la section 4.2.2 concernant la base sur laquelle un aliment est considéré comme un contributeur important à l'apport d'un élément nutritif essentiel.

4.3 Adjonction d'éléments nutritifs aux fins d'équivalence nutritionnelle

74. Le Comité est convenu de réorganiser le texte en utilisant une structure similaire à celle de la section 4.2.

75. Certaines délégations soulignent que l'équivalence nutritionnelle n'est pas liée à la perte d'éléments nutritifs mais à l'amélioration de la qualité nutritionnelle. Il est convenu de supprimer le texte contenant des détails sur le niveau de consommation qui devrait être appliqué à la sélection de l'aliment remplacé.

76. Le Comité a étudié une proposition de suppression de la section 4.3.3 : « Lorsqu'il existe des raisons évidentes sur le plan de la santé publique pour modérer l'apport d'un élément nutritif déterminé, il n'y a pas lieu d'assurer l'équivalence nutritionnelle pour cet élément », ainsi qu'une proposition de conservation de ce texte car il s'appliquerait à des éléments nutritifs tels que les gras saturés et le sodium, pour lesquels il existe des VNR-MNT. Aucun accord n'a été possible et le texte est conservé entre crochets pour examen ultérieur.

77. Le Comité accepte de supprimer la section 4.4 sur l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments spéciaux, car celle-ci est couverte par les normes correspondantes.

78. Le Comité constate que des progrès significatifs ont été réalisés sur ce document et que seules quelques questions restent à traiter ; il peut donc passer à l'étape 5. Le Comité remercie les délégations du Canada et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que les groupes de travail électronique et physique pour leur excellent travail tout au long de l'élaboration de cette révision.

État d'avancement de l'Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments

79. Le Comité est convenu d'avancer l'Avant-projet de révision des Principes à l'étape 5 pour adoption par la 37^e session de la Commission du Codex Alimentarius (voir annexe II).

AVANT-PROJET DE MODIFICATION DE LA NORME POUR LES ALIMENTS TRANSFORMÉS À BASE DE CÉRÉALES DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET ENFANTS EN BAS ÂGE (CODEX STAN 74-1981), DE MANIÈRE À INCLURE UNE NOUVELLE PARTIE B CONCERNANT LES NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET LES ENFANTS EN BAS ÂGE EN INSUFFISANCE PONDÉRALE (Point 5 de l'ordre du jour)¹²

80. Le Comité rappelle que la 34^e session de la Commission en 2011 a approuvé les nouveaux travaux sur l'inclusion de la nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale dans la Norme pour *les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge* (CODEX STAN 74-1981), et que lors de sa dernière session il est convenu de renvoyer l'avant-projet de modification à l'étape 3.

81. La délégation indienne, en tant que présidente du GT électronique, présente le document de travail et explique que l'insuffisance pondérale a été définie dans le document comme un poids pour l'âge jusqu'à -2 écarts types.

82. Le représentant de l'OMS revient sur la question du champ d'application de la norme proposée, notamment en raison du fait que la définition de l'insuffisance pondérale semble être mal comprise et mal utilisée pour décrire la population cible à laquelle ces aliments sont destinés. Le représentant explique que l'insuffisance pondérale, l'émaciation et le retard de croissance ne représentent pas les différents niveaux de gravité successifs pour décrire la sous-alimentation, mais qu'il s'agit d'indicateurs distincts qui mesurent les différents types de sous-alimentation ; -1 ET, -2 ET ou -3 ET indique simplement la gravité de chaque indicateur tel que l'insuffisance pondérale, l'émaciation ou le retard de croissance. Le représentant explique également que l'insuffisance pondérale est une combinaison entre émaciation et retard de croissance et que les enfants émaciés et ceux présentant un retard de croissance n'ont pas les mêmes besoins nutritionnels.

83. Le représentant informe le Comité qu'il existe des principes mondialement reconnus sur lesquels s'appuie la gestion diététique de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants (définie en poids pour la taille entre -3 et -2 ET de la moyenne des Normes OMS de croissance de l'enfant), avec un profil de composition nutritionnelle proposé pour les aliments d'appoint correspondant aux situations dans lesquelles leur usage pourrait être assuré. Il ajoute que ces principes figurent dans la Note technique de l'OMS publiée en 2012, qui avait été présentée lors de la 34^e session du CCNFSDU en novembre 2012. Toutefois, le représentant déclare qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de convention mondiale sur la gestion diététique du retard de croissance chez les enfants. Le représentant explique donc que la simple introduction d'aliments transformés à base de céréales à forte densité énergétique chez les enfants en insuffisance pondérale, dont la plupart souffrent d'un retard de croissance, ne permettrait pas d'améliorer leur état nutritionnel, et pourrait même générer d'autres problèmes de nutrition chez ces enfants, comme la surcharge pondérale et l'obésité.

84. Le représentant demande de reconsidérer, d'examiner plus en détail et de clarifier le champ d'application des travaux proposés.

85. Un grand nombre de délégations et d'observateurs sont d'accord avec le point de vue du représentant de l'OMS. Plusieurs délégations et certains observateurs indiquent que le champ d'application de la Partie B devrait être clairement défini. Plusieurs autres délégations et certains observateurs sont d'avis que les travaux devraient être stoppés.

86. Plusieurs délégations soulignent que la majorité des parties du projet actuel, à l'exception de certaines spécifications, à savoir la teneur en céréales, la densité énergétique et la teneur minimale en protéines, sont identiques à la Partie A et proposent de modifier la Partie A de la norme au lieu de créer une Partie B pour traiter la question.

87. Plusieurs autres délégations et un observateur ne sont pas d'accord avec cette proposition car la

¹² CX/NFSDU 13/35/6 ; CX/NFSDU 13/35/6-Add.1 (observations du Canada, de Cuba, de l'Union européenne, du Kenya, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Nicaragua, des Philippines, de l'ENA et de l'IFT) ; CRD 6 (observations du Brésil, de la Malaisie et de l'Afrique du Sud) ; CRD 10 (observations de l'Union africaine) ; CRD 12 (observations du Ghana et du Pérou) ; CRD 13 (observations de l'ISDI) ; CRD 14 (observations de la Malaisie)

modification de la teneur en protéines et en céréales ne résoudrait pas le problème ; la Partie A concerne les nourrissons et les enfants en bas âge en bonne santé, alors que les cibles de la Partie B sont les enfants en insuffisance pondérale, qui ne sont pas considérés comme étant en bonne santé. De ce fait, il serait difficile de les intégrer dans la Partie A. Une longue discussion avait eu lieu concernant la finalisation de la Partie A lors de la révision de la norme. Un observateur indique que le but recherché n'est pas que la Partie B concerne les enfants qui ne sont pas en bonne santé.

88. Une délégation suggère que la question de la malnutrition soit traitée au niveau national.

89. Un observateur rappelle que l'étiquetage et la commercialisation revêtent une importance critique, en particulier si des termes comme « insuffisance pondérale » sont employés. Ces termes risqueraient d'être mal compris par les parents, en laissant entendre que les produits sont meilleurs que les repas familiaux et locaux préparés à la maison.

90. Le Comité rappelle que le document de projet approuvé par la Commission indiquait que les travaux consistaient à inclure une nouvelle Partie B dans la norme et souligne que pour lancer des travaux de modification de la Partie A de la norme, le Comité devrait réviser le document de projet et le soumettre à la Commission pour approbation.

91. Après discussion, le Comité est convenu de mettre en place un groupe de travail électronique présidé par l'Inde et travaillant en anglais, avec le mandat suivant :

- Examiner le champ d'application pour traiter les catégories des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge en tenant compte des documents d'orientation de l'OMS.
- Examiner toutes les observations du Comité à sa 35^e session pour résoudre les problèmes soulevés dans le projet actuel.
- Examiner toutes les observations reçues par les membres du GT électronique pour rédiger une nouvelle Partie B de la norme ou envisager une approche différente, le cas échéant.

État d'avancement de l'Avant-projet de Modification de la Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981), de manière à inclure une nouvelle Partie B concernant les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge en insuffisance pondérale

92. Le Comité convient de renvoyer l'avant-projet de modification à l'étape 2/3 pour remaniement par le groupe de travail susmentionné, distribution pour observations à l'étape 3 et examen à la prochaine session.

93. Il est également convenu que si le GT électronique ne parvient pas à établir un champ d'application conforme aux documents d'orientation de l'OMS, le Comité recommandera à sa prochaine session l'arrêt des travaux.

RÉVISION DE LA NORME CODEX POUR LES PRÉPARATIONS DE SUITE (CODEX STAN 156-1987) (Point 6 de l'ordre du jour)¹³

94. Le Comité rappelle qu'à sa 34^e session, il était convenu de proposer de nouveaux travaux pour la révision de la Norme pour les préparations de suite, sous réserve de l'approbation par la Commission, et qu'il était également convenu d'établir un GT électronique présidé par la Nouvelle-Zélande et co-présidé par la France et l'Indonésie. Il est indiqué que la Commission a approuvé la proposition et que le GT électronique a fait son travail.

95. Dans sa présentation du document, la Nouvelle-Zélande, en sa qualité de présidente du GT électronique, a indiqué que son mandat pour le champ d'application des travaux comportait cinq points, et que l'étiquetage et la publicité en étaient exclus, de même que l'utilité des préparations de suite. Des avis techniques sont encore requis pour éclairer la composition essentielle et clarifier certains points afin d'éviter les chevauchements. Le Comité note qu'aucune observation n'était demandée et que le document CX/NFSDU 13/35/7-Add.1 n'a pas été préparé.

96. À la demande d'un pays membre, l'OMS fournit une description du processus lancé pour réviser la déclaration sur les préparations de suite. Le représentant de l'OMS fait savoir que la déclaration de 2013

¹³ CX/NFSDU 13/35/7 ; CRD 07 (observations de l'Union européenne) ; CRD 10 (observations de l'Union africaine) ; CRD 12 (observations du Ghana) ; CRD 18 (observations de la NHF)

intitulée « *Informations de l'OMS concernant l'utilisation et la commercialisation des préparations de suite* » remplace une version antérieure datant de 2001, qui ciblait principalement les préparations de suite dans le contexte du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Le représentant informe le Comité que la déclaration de 2013 concerne l'inutilité et l'inadéquation actuelle des préparations de suite, ainsi que la préoccupation croissante quant à l'impact des stratégies de commercialisation des préparations de suite sur l'allaitement exclusif au sein jusqu'à l'âge de six mois et sur la poursuite de l'allaitement au sein jusqu'à l'âge de deux ans et plus.

97. Le représentant indique que la déclaration a été publiée après un examen approfondi des documents de fond cités dans la note et après plusieurs réunions internes, à la fois avec les départements techniques et avec le Conseiller juridique de l'OMS.

98. La déclaration contient deux éléments :

- L'OMS recommande l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois de la vie du nourrisson. Par la suite, des aliments nutritifs locaux doivent être introduits, tout en poursuivant l'allaitement au sein jusqu'à l'âge de deux ans ou au-delà. *Les préparations de suite sont donc inutiles*. En outre, les préparations de suite ne constituent pas un substitut adapté du lait maternel en raison de leur composition.
- Le Code couvre les cas dans lesquels les préparations de suite sont commercialisées ou présentées d'une autre manière comme étant adaptées, avec ou sans modification, à un usage visant à remplacer totalement ou partiellement le lait maternel. En outre, lorsque les préparations de suite sont présentées d'une autre manière qui se traduit par une perception ou un usage du produit comme substitut partiel ou total du lait maternel, un tel produit entre également dans le champ d'application du Code.

99. S'agissant de l'inutilité des préparations de suite, cette position a été adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1986, comme le reflète la Résolution 39.28, qui stipule que « *la pratique actuellement adoptée dans certains pays, consistant à donner aux nourrissons des préparations lactées spéciales (appelées « laits de suite ») n'est pas nécessaire* ». Les besoins nutritionnels des nourrissons et des enfants en bas âge entre six et 23 mois peuvent être couverts par un régime alimentaire qui inclut du lait maternel et des aliments sûrs et nutritifs, disponibles localement, suivant les Principes directeurs pour l'alimentation complémentaire de l'enfant allaité au sein ou les Principes directeurs pour l'alimentation des enfants de six à 24 mois qui ne sont pas allaités au sein, dans les cas où l'allaitement au sein n'est pas possible.

100. Le représentant de l'OMS informe le Comité que par principe, l'OMS considère qu'il est inutile d'avoir une norme du Codex pour des produits qui ne sont pas nécessaires en général. Le représentant souligne que même si la composition était modifiée sur la base d'un examen scientifique approfondi des besoins nutritionnels des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge, et garantissait ainsi une meilleure qualité du produit, cela ne validerait pas pour autant sa nécessité. Cependant, le représentant fait remarquer que puisque les produits sont actuellement présents sur le marché, la réglementation de leur composition et de leur commercialisation est nécessaire.

101. Le Comité convient que le lait maternel est le mieux adapté pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge et que le produit de remplacement, qui existe sur le marché et est commercialisé à l'échelle internationale, doit être sûr et répondre aux besoins nutritionnels s'il doit se substituer au lait maternel.

102. Plusieurs délégations et observateurs soutiennent la position de l'OMS et estiment que la norme pour les préparations destinées aux nourrissons est adaptée car elle concerne les nourrissons jusqu'à 12 mois et que les nourrissons de plus de six mois devraient continuer à être nourris au sein et dans le cadre d'un régime alimentaire familial diversifié plutôt qu'avec des préparations de suite inadéquates et inutiles.

103. Plusieurs délégations et certains observateurs soulignent que les préparations de suite qui existent sur le marché requièrent l'établissement d'un cadre réglementaire pour garantir l'innocuité du produit et sa qualité, et que la révision et l'établissement d'une norme du Codex appropriée sont nécessaires car ce produit est commercialisé à l'échelle internationale.

104. Plusieurs délégations proposent également que la révision de la norme tienne compte des données scientifiques disponibles, des besoins en éléments nutritifs selon les différents groupes d'âge et d'une

réflexion approfondie quant à la décision concernant les limites d'âge. Elles sont favorables à une distinction entre les produits en fonction des différents groupes d'âge : six à 12 mois et 12 à 36 mois, soit en divisant la norme en deux parties, soit en conservant le champ d'application actuel mais avec des exigences de composition distinctes (options 2 et 3 du document de travail). Dans ce contexte, la délégation de l'UE informe le Comité que l'Autorité européenne de sécurité des aliments a publié un avis scientifique le 25 octobre 2013 concernant les besoins nutritionnels et les apports alimentaires des nourrissons et des enfants en bas âge dans l'UE¹⁴ ; elle devrait publier un deuxième avis concernant les exigences en matière de composition des préparations de suite en 2014. Une délégation est favorable à l'utilisation de la norme sur les préparations pour nourrissons comme base de départ pour une norme distincte relative aux préparations de suite pour les nourrissons de 6 à 12 mois.

105. Certaines délégations indiquent que, bien qu'elles ne soient pas d'accord pour élaborer des dispositions sur les préparations de suite, si le Comité décide de le faire, de telles dispositions devraient être incluses dans la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons, avec des modifications pour tenir compte des exigences de composition pour les nourrissons du deuxième âge (six à 12 mois) ; en outre, aucune norme pour les préparations de suite ne devrait être élaborée (option 5). Une délégation est favorable au maintien de la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons telle quelle ou avec des modifications pour tenir compte des exigences de composition pour les nourrissons du deuxième âge (six à 12 mois), et à ce que la norme pour les préparations de suite inclue les produits pour les enfants en bas âge (12 à 36 mois) uniquement (option 4). La délégation de l'Union européenne se demande si l'OMS a suivi les délibérations du CCNFSDU sur les préparations destinées aux nourrissons et déclare que les préparations de suite sont considérées comme faisant partie de la partie liquide du régime diversifié.

106. Certains observateurs sont d'avis que la norme légitimerait simplement un produit qui n'est pas nécessaire. Ils appellent également à étudier l'étiquetage et la commercialisation de ces produits afin de garantir la conformité au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et de protéger l'allaitement au sein.

107. Certaines délégations et un observateur soulignent la nécessité de disposer de justifications scientifiques, ce qui est fondamental pour étayer les normes, et recommandent donc qu'un groupe de travail électronique continue de collecter des données qui permettront au CCNFSDU de prendre une décision éclairée.

108. Le Comité est convenu de mettre en place un groupe de travail électronique dirigé par la Nouvelle-Zélande et co-présidé par l'Indonésie et la France, travaillant en anglais, avec le mandat suivant :

- 1) Poursuivre l'étude des besoins nutritionnels des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge, en tenant compte des récentes évolutions scientifiques et des données globales ;
- 2) Comparer les besoins visés dans le point (1) du mandat ci-dessus avec les exigences de composition actuelles des normes existantes pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations de suite, en tenant compte des apports alimentaires et du rôle des préparations de suite tels qu'ils sont couverts par la norme existante dans le régime alimentaire des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge ;
- 3) Élaborer un document de travail décrivant les conclusions du GT électronique.

État d'avancement de la Révision de la Norme Codex pour les préparations de suite

109. Le Comité est convenu de retenir l'avant-projet de révision à l'étape 4 en attendant l'examen du document de travail susvisé.

AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA LISTE DES ADDITIFS ALIMENTAIRES (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁵

110. Le Comité rappelle que, suite à l'examen des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les préparations pour nourrissons lors de sessions antérieures, il était convenu à la dernière session que la Suisse

¹⁴ <http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/3408.pdf>.

¹⁵ CX/NFSDU 13/35/8, CX/NFSDU 13/35/8-Add.1 (observations du Brésil, du Costa Rica, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, des États-Unis d'Amérique, de l'AIDGUM, de l'ELC, de l'IFAC et de l'ISDI), CX/NFSDU 13/35/8-Add.2 (observations du Canada, de la Colombie, de l'Union européenne, du Kenya, du Nicaragua, de la Norvège, des Philippines et de la Thaïlande), CRD 10 (observations de l'Union africaine), CRD 12 (observations de la Fédération de Russie), CRD 15 (observations de la République de Corée)

élaborerait une liste révisée des additifs pour observations et examen lors de la prochaine session.

111. La délégation suisse a présenté le document et informé le Comité que des consultations avaient été menées avec le secteur industriel via l'ISDI, afin d'établir quels additifs relèvent d'un usage nécessaire, après quoi une liste a été rédigée et distribuée pour observations. La délégation a également indiqué qu'au vu de l'analyse des observations, des vues divergentes ont été reçues sur les additifs et que la liste des additifs devrait donc être examinée plus en détail par un groupe de travail électronique.

112. Plusieurs délégations se sont prononcées pour la mise en place d'un groupe de travail électronique. Le Comité a relevé les observations suivantes : les aliments pour bébé devraient être préparés sans additifs alimentaires dans la mesure du possible ; le niveau d'additifs dans les aliments destinés aux nourrissons devrait être aussi faible que possible ; il n'existe pas suffisamment de preuves scientifiques pour certains additifs ; certains additifs proposés à la suppression sont encore utilisés dans plusieurs pays ; et enfin, la base pour l'inclusion d'additifs devrait prendre en considération les observations transmises par le GT électronique, car à l'heure actuelle celle-ci n'est fondée que sur les propositions de l'ISDI.

113. Un observateur a fait remarquer qu'il n'existait pas de données pour les nourrissons de moins de 12 semaines, qui sont extrêmement vulnérables, et que le JECFA devait donc étudier cette question. Un autre observateur a également souligné que la conduite d'études sur les nourrissons posait des problèmes éthiques qui devaient être traités.

114. Le Secrétariat a rappelé que cette question avait déjà été étudiée par le CCFA et transmise au 68^e JECFA pour avis et que la réponse avait été donnée au CCNFSDU en 2008 (ALINORM 07/30/12, paragraphes 25-29, et ALINORM 08/31/12, paragraphes 23-26).

115. Le Comité est convenu de mettre en place un groupe de travail électronique présidé par la Suisse et travaillant en anglais, avec le mandat suivant :

- 1) L'utilisation d'additifs dans les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge devrait répondre à une nécessité technologique et leur adjonction devrait être limitée au strict minimum nécessaire pour obtenir l'effet technologique souhaité, conformément aux principes contenus dans le Préambule de la NGAA, CODEX STAN 192-1995.
- 2) Il est nécessaire d'étudier en profondeur les observations émises à propos du document CX/NFSDU 13/35/8 concernant l'Avant-projet de révision de la liste des additifs alimentaires dans CODEX STAN 72-1981.
- 3) Il est important que le groupe de travail électronique évalue la nécessité technologique des additifs alimentaires dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (y compris l'utilisation d'additifs approuvés à différents niveaux ou dans différents produits). Cette évaluation devrait tenir compte des additifs dont l'utilisation a été autorisée par les autorités compétentes, du processus par lequel le JECFA évalue les additifs dans ces produits, et des informations techniques des industriels et des autres acteurs concernés.
- 4) Suite à cette évaluation, le groupe de travail électronique fournira des recommandations au Comité sur les actions à entreprendre et les prochaines étapes, ainsi qu'une liste révisée.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR UNE VNR POTENTIELLE POUR LE POTASSIUM EN RELATION AVEC LE RISQUE DE MNT (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁶

116. Le Comité rappelle que lors de sa 34^e session, il a accepté d'examiner lors de sa prochaine session un document de travail préparé par les États-Unis d'Amérique portant sur une valeur nutritionnelle de référence (VNR) potentielle pour le potassium en relation avec le risque de maladies non transmissibles (MNT).

117. La délégation des États-Unis présente le document de travail et souligne que le travail d'établissement d'une VNR-MNT pour le potassium par le CCNFSDU va dans le sens de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé. La délégation fait également remarquer que le CCNFSDU a déjà élaboré des Principes généraux pour l'établissement de VNR-MNT, et donc établi la VNR-MNT pour le sodium et les acides gras saturés ; par conséquent, la VNR-MNT pour le potassium compléterait la VNR-MNT pour le sodium en donnant un moyen supplémentaire aux pays

¹⁶ CX/NFSDU 13/35/9 ; CRD 08 (observations de l'Union européenne, des Philippines et de FoodDrinkEurope) ; CRD 10 (observations de l'Union africaine) ; CRD 11 (observations de l'Inde) ; CRD 12 (observations du Nicaragua) ; CRD 19 (observations de l'Uruguay)

membres du Codex de réduire le fardeau mondial que représentent les MNT liées au régime alimentaire.

118. Le Comité remercie les États-Unis d'Amérique pour avoir préparé le document de travail et soutient la proposition d'établissement d'une VNR-MNT pour le potassium.

119. Un observateur souligne que ce travail devrait être entrepris dans le cadre des principes généraux d'établissement de VNR-MNT et que les éléments nutritifs connexes devraient être examinés conjointement à l'avenir.

Conclusion

120. Le Comité est convenu de soumettre le document de projet sur l'établissement d'une VNR-MNT pour le potassium à la 37^e session de la Commission pour approbation en tant que nouveaux travaux (annexe III).

121. Sous réserve de l'approbation de la Commission, le Comité est convenu de mettre en place un GT électronique, présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par le Chili et travaillant en anglais et en espagnol, afin de recommander un avant-projet de VNR-MNT pour le potassium et de modifications consécutives dans la liste des VNR-MNT à la section 3.4.4.2 des *Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel*.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE BIOENRICHISSEMENT (Point 9 de l'ordre du jour)¹⁷

122. Le Comité rappelle qu'à sa dernière session, il avait accepté la proposition du Canada de collaborer avec l'IFPRI pour clarifier le champ d'application du document de travail sur le bioenrichissement des cultures vivrières de base avec des vitamines et des sels minéraux essentiels par le biais de la sélection traditionnelle. Le Comité fait également remarquer que le CCFL lui a demandé d'envisager l'élaboration d'une définition des produits alimentaires bioenrichis.

123. L'observatrice de l'IFPRI explique qu'il y a eu une expansion rapide de la production de cultures vivrières bioenrichies contenant de hauts niveaux d'éléments nutritifs tels que la vitamine A, le fer et le zinc, en particulier dans les pays en développement. Elle explique que les cultures bioenrichies peuvent être produites de plusieurs façons, y compris des pratiques agronomiques, la modification génétique ou la sélection traditionnelle, et que ces méthodes de production peuvent être soumises à la réglementation des gouvernements ou des autorités compétentes. Elle indique également qu'il existe une multitude de définitions du terme bioenrichissement (ou biofortification) et souligne l'importance d'avoir une définition qui fasse consensus.

124. De nombreuses délégations sont favorables à la proposition du CCNFSDU d'élaborer une définition du bioenrichissement, en raison du nombre croissant de données factuelles montrant qu'il pourrait s'agir là de l'une des méthodes durables de lutte contre la « faim invisible » au sein des communautés rurales dans les pays en développement.

125. Certaines délégations reconnaissent les problèmes complexes impliqués par la mise en œuvre de ces travaux et déclarent que leur champ d'application devrait être défini soigneusement en tenant compte des facteurs suivants : la nécessité de disposer de preuves scientifiques, la biodisponibilité des éléments nutritifs, la qualité des aliments, la manière dont la distinction serait faite entre les cultures bioenrichies et celles qui ne le sont pas, la manière dont les cultures déjà présentes sur le marché devraient être considérées, et la perception par les consommateurs de ces nouvelles cultures. Une délégation exprime le point de vue que la définition devrait se concentrer sur les aspects nutritionnels et ne pas faire référence à la méthode de production.

126. D'autres délégations font remarquer que les travaux ne devraient pas avoir pour conséquence d'entraver les échanges commerciaux, de nuire à la santé humaine et de dissuader les agriculteurs d'adopter des pratiques de production optimales. Un observateur souligne également que le bioenrichissement ne devrait pas nuire aux systèmes d'exploitation agricole traditionnels ni léser les petits exploitants.

127. Certaines délégations proposent d'élaborer des critères d'étiquetage pour les aliments bioenrichis. Toutefois, une délégation fait remarquer que ceci devrait relever de la responsabilité du CCFL.

128. Les délégations du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud proposent de rédiger un document de travail pour

¹⁷ CX/NFSDU 13/35/10 ; CRD 09 (observations de l'Union européenne, du Kenya, des Philippines, de BIO et de FoodDrinkEurope) ; CRD 10 (observations de l'Union africaine) ; CRD 11 (observations de l'Inde) ; CRD 12 (observations du Nicaragua) ; CRD 16 (observations de l'Uruguay) ; CRD 20 (observations du Panama)

présentation lors de la prochaine session du CCFNSDU.

Conclusion

129. Le Comité accepte la proposition du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud de rédiger un document de travail et un document de projet sur la rédaction d'une définition pour examen lors de sa prochaine session.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 10 de l'ordre du jour)

Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten

130. La délégation belge fait part de ses préoccupations concernant le fait que le terme « kamut » est une marque commerciale déposée d'un type de céréale, mais qu'il est utilisé dans la *Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten* (CODEX STAN 118-1981), et propose que ce nom soit remplacé par l'appellation commune « blé de Khorasan ».

131. Le Secrétariat précise que lors de l'examen de la norme, les États membres ont accepté d'inclure le terme « kamut » comme nom commun d'une céréale et qu'il n'y avait eu aucune objection à l'époque. Le Comité note que la décision ultime de modifier le nom revient aux États membres, qui peuvent toujours proposer une modification ou un ajout concernant le nom utilisé dans la norme.

132. Un observateur indique que « kamut » est un nom très répandu bien connu des consommateurs, des producteurs de denrées alimentaires et de tous les États membres du Codex, et recommande de ne pas retirer ce nom de la liste des céréales contenant du gluten, car on pourrait comprendre que le kamut ne contient pas de gluten, ce qui aurait des conséquences très graves et négatives pour la santé des personnes intolérantes au gluten dans le monde entier.

Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge

133. À la section 4.1.3 Farines et produits protéiques à base de graines oléagineuses, le Comité accepte de rectifier une erreur en supprimant la note de bas de page 7 concernant la *Norme pour les produits à base de protéines de blé* (CODEX STAN 163-1987), qui n'a pas de rapport avec cette section.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)

134. Le Comité est informé que la 36^e session devrait avoir lieu à Bali, en Indonésie, du 24 au 28 novembre 2014, l'organisation définitive restant sous réserve d'une confirmation par le gouvernement hôte et par le Secrétariat du Codex.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	MESURE À PRENDRE PAR :	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT (REP14/NFSDU)
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (Protéines)	Adoption	Gouvernement 37 ^e CAC	Paragraphe 35
Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987)	5	Gouvernement 37 ^e CAC	Paragraphe 79 Annexe II
Proposition de révision de la Norme Codex pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987)	4	GT électronique présidé par la Nouvelle-Zélande et coprésidé par la France et l'Indonésie 36 ^e CCNFSDU	Paragraphe 109
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (autres valeurs que les protéines)	2/3	GT électronique présidé par l'Australie Gouvernement 36 ^e CCNFSDU	Paragraphe 36
Avant-projet de modification de la Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge de manière à inclure une nouvelle Partie B concernant les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge en insuffisance pondérale	2/3	GT électronique présidé par l'Inde Gouvernement 36 ^e CCNFSDU	Paragraphe 92
VNR potentielle pour le potassium en relation avec le risque de MNT	1/2/3	37 ^e CAC GT électronique présidé par les États-Unis et coprésidé par le Chili Gouvernement 36 ^e CCNFSDU	Paragraphes 120 et 121 Annexe III
Avant-projet de révision de la liste des additifs alimentaires	-	Suisse 36 ^e session du CCNFSDU	Paragraphe 115
Document de travail sur le bioenrichissement	-	Zimbabwe et Afrique du Sud 36 ^e session du CCNFSDU	Paragraphe 129

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON/PRÉSIDENTE/PRESIDENTE

Dr Pia **Noble**
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Consumer Protection
Rochusstrasse 1
53123 Bonn
Germany
Tel.: +49 228 99 529 4665
Fax: +49 228 99 529 4965
E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de

ASSISTANT TO THE CHAIRPERSON/ASSISTANTE DU PRÉSIDENT/

ASISTENTE AL PRESIDENTE

Ms Katharina **Adler**
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Consumer Protection
Rochusstraße 1
53123 Bonn
Germany
Tel: +49 228 99 529 4647
Fax: +49 228 99 529 4965
E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de

MEMBER COUNTRIES/PAYS MEMBRES/

PAÍSES MIEMBROS

ARGENTINA / ARGENTINE

Prof. Andrea **Moser**
Licenciada en Química
ANMAT/INAL
EEUU 25
1101 Ciudad de Buenos Aires Caba
Argentina
Tel.: +54 11 4340 0800
Fax: +54 11 43400800
E-Mail: moser@anmat.gov.ar

AUSTRALIA / AUSTRALIE

MsJanine **Lewis**
Principal Nutritionist
Food Standards Australia New Zealand
P.O.Box 7186
Canberra BC ACT 2610
Australia
Tel.: +61 2 6271 2245
Fax: +61 2 6271 2278
E-Mail: janine.lewis@foodstandards.gov.au

Mrs Jayanti **Gupta**,

Acting Director, International Food Standards
Australian Department of Agriculture
18 Marcus Clarke Street
Canberra 2601
Australia
Tel.: +61 2 6272 4686
Fax: +61 2 6272 3025
E-Mail: jayanti.gupta@daff.gov.au

Ms Victoria **Landells**

Regulatory Manager – Health and Nutrition Fonterra
327 Ferntree Gully Road, Mt Waverly
Victoria 3149
Australia
Tel.: +61 (3) 8541 1327
Fax: +61 (3) 8541 1462
E-Mail: victoria.landells@fonterra.com

AUSTRIA/AUTRICHE

Dr Fritz **Wagner**
Dept. Director
Federal Ministry of Health
Radetzkystrasse 2
1030 Vienna
Austria
Tel.: +43 (1) 71100 4426
Fax: +43 (1) 713404 1644
E-Mail: fritz.wagner@bmg.gv.at

BELGIUM / BELGIQUE / BÉLGIQUE

Mr Jean **Pottier**
 Regulatory Expert Food Labelling, Nutrition and health
 Claims
 Federal Public Service Health, Food Chain Safety and
 Environment
 Place Victor Horta 40/10
 1060 Brussels
 Belgium
 Tel. : +32 2524 7362
 Fax : +32 22524 7399
 E-Mail : jean.pottier@health.belgium.be

BRAZIL / BRÉSIL / BRASIL

Ms Ana Claudia **Marquim Firmo de Araújo**
 National Health Surveillance Agency
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57
 71.205-050 Brasília DF
 Brazil
 Tel.: +55 61 3462 5332
 Fax: +55 61 3462 5315
 E-Mail; ana.firmo@anisva.gov.br

Ms Karina **Costa**
 Technical Consultant
 Brazilian Food Industry Association - ABIA
 Av Brigadeiro Faria Lima, 1478-11 Andar
 01451001
 Sao Paulo
 Brazil
 Tel.: +51 11 3030 1394
 E-Mail: detec@abia.org.br

Ms Elisabete **Gonçalves Dutra**
 Technical Assistant
 National Health Surveillance Agency – Anvisa
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57
 71.205-050 Brasília DF
 Brazil
 Tel.: +55 61 3462 5333
 Fax: +55 61 3462 5315
 E-Mail: elisabete.goncalves@anvisa.gov.br

Mr Antonio **Mantoan**
 Technical Consultant
 Brazilian Food Industry Association - ABIA
 Av Brigadeiro Faria Lima, 1478-11 Andar
 01451001
 Sao Paulo
 Brazil
 Tel.: +51 11 3030 1394
 E-Mail: detec@abia.org.br

CAMEROON / CAMEROUN / CAMERÚN

Mr Martin Jean **Etoundi**
 Secrétaire Technique CCAFRICA / CMCNSAC
 Agence des Normes et de la Qualité
 BP 14966 YBE
 Yaounde
 Cameroon
 Tel : +237 2220 6368/+237 7774 294/
 +237 9714 3633
 Fafx : +237 2220 6368
 E-Mail : etoundijme@yahoo.fr

Mrs Ingratia **Kone Sim Kayitavu**
 Chef de Bureau de la sécurité sanitaire des Aliments
 CNCOSAC
 Ministère des Mines de l'Industrie et du Développement
 Technologique
 B.P. 15800
 Yaounde
 Cameroon
 Tel. : 237 77 574283
 E-Mail : kayitavu@yahoo.fr

Mr Henri **Kangue Koum**
 Chef du Bureau des Normes et du Contrôle Alimentaire
 Ministère de la Santé Publique
 B.P. 70
 Yaounde
 Cameroon
 Tel. : +237 77 328201/
 +2379504 4577
 E-Mail : henrykangue@yahoo.fr

CANADA/CANADÁ

Dr William **Yan**
 Director, Bureau of Nutritional Sciences
 Food Directorate
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway,
 P.L. 2203E
 K1A OK9 Ottawa, Ontario
 Canada
 Tel.: +1 (613) 948 8478
 Fax: +1 (613) 948 8470
 E-Mail: william.yan@hc-sc.gc.ca

Ms Maya **Villeneuve**
 Associate Director
 Health Canada
 Food Directorate, Bureau of Nutritional Sciences
 251 Sir Frederick Banting Driveway P.L. 2203E
 K1A OK9 Ottawa, Ontario
 Canada
 Tel.: +1 613 960 4740
 Fax: +1 613 948 8470
 E-Mail: maya.villeneuve@hc-sc.gc.ca

Ms Nora **Lee**
 Chief, Nutrition Regulations and Standards Division
 Bureau of Nutritional Sciences
 Food Directorate
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway,
 P.L. 2203E
 K1A OK9 Ottawa, Ontario
 Canada
 Tel.: +1 (613) 957 0352
 Fax: +1 (613) 941 6636
 E-Mail: nora.lee@hc-sc.gc.ca

CHILE / CHILI

Mr Paolo **Castro**
Adviser
Health Ministry of Chile
Food and Nutrition
MacIver 459
Santiago de Chile
Chile
Tel.:
E-Mail: paolo.castro@minsal.cl

CHINA/CHINE

Prof Weixing **Yan**
China National Center for Food Safety Risk Assessment
Building 2, No 37 Guangqu Road, Chaoyang District
100022 Beijing
P.R. China
Tel.: +86 10 5216 5598
Fax: +86 10 5216 5498
E-Mail: yanwx1128@hotmail.com

Mr Jianxin **Tian**
Deputy Director
National Health and Family Planning Commission PRC
1#, Xizhimenwai Nanlu, Xicheng District
100044 Beijing
P.R. China
Tel.: +86 10 6879 2611
Fax: +86 10 6879 2608
E-Mail: tianjx12@vip.sina.com

Mr Jingyu **Gu**
National Center for Health Inspection and Supervision
Health Standards Office
No 32 Beisiantiao Jiaodaokou, Dongcheng District
100007 Beijing
P.R. China
Tel.: +86 10 8408 8588
Fax: +86 10 8408 8594
E-Mail: biaozhunchu204@sina.com

Prof Yuexin **Yang**
National Institute of Nutrition and Food Safety
Chinese Center for Disease Control and Prevention
29 Nan Wei Road
100050 Beijing
P.R. China
Tel.: +86 10 8313 2912
Fax: +86 10 8313 2912
E-Mail: yxyang@263.net

Prof Shi-an **Yin**
National Institute of Nutrition and Food Safety
Chinese Center for Disease Control and Prevention
29 Nan Wei Road
100050 Beijing
P.R. China
Tel.: +86 10 8313 2932
Fax: +86 10 8313 2932
E-Mail: shianyin@126.com

Dr Junhua **Han**
China National Center for Food Safety Risk Assessment
Building 2, No 37 Guangqu Road, Chaoyang District,
100022 Beijing
P.R. China
Tel.: +86 10 5216 5426
Fax: +86 10 5216 5424
E-Mail: hanjhua@163.com

Mr Weibin **Zhang**
Zhejiang CIQ
No 126 Fuchun Rd. Shangcheng District
310016 Hongzhou
P.R. China
Tel.: +86 571 8 1100166
Fax: +86 571 811 00723
E-Mail: zwb@zig.gov.cn

Dr Chi Wai Allen **Chan**
Senior Medical Officer Risk Assessment
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department,
Hong Kong
43F/8 Queensway Government Offices , 66 Queensway
Hong Kong
China
Tel.: +852 3962 2060
Fax: +852 2803 0534
E-Mail: acwchan@fehd.gov.hk

Dr Xuejun **Zhao**
Scientific and Regulatory Affairs Director
Dumex Baby Food Co. Ltd.
Building 12
27 Xinjinqiao Rd. Pudong
Shanghai, 201206
P. R. China
Tel.: +86 (21) 3860 8840
Fax: +86 10 3860 8899
E-Mail: xuejun_zhao@danone.com

Mr Hongmin **Xu**
Technical and Regulatory Director
Amway (China) Co.Ltd
41/F CITIC Plaza
233 Tianhe N. Road
510613 Guangzhou
P. R. China
Tel. : +86 20 8519 8811
Fax : +86 20 3891 2877
E-Mail : hongmin_xu@amway.com

Ms Yiqin **Lin**
Director Regulatory Affairs
Mead Johnson Pediatric Nutrition Institute
303-309 North Tower, Beijing Kerry Center, No 1
100020 Beijing
P.R. China
Tel.: +86 10 5937 3700
Fax: +86 10 5937 3888
E-Mail: linda.lin@mjn.com

Ms Ying Jin
 Friesland Campina
 Rm- 2903 West Tower of LG Twin Towers, No 12B
 Jianguomenwai Avenue, Chaoyang Dist.
 100022 Beijing
 P.R. China
 E-Mail: jin.ying@frieslandcampina.com

Ms Ye Tao
 Regulatory Affairs Manager
 Mead Johnson Pediatric Nutrition Institute
 303-309 North Tower, Beijing Kerry Center, No 1
 Guang Hua Road, Chaoyang Dist.
 100020 Beijing
 P.R. China
 Tel.: +86 10 5937 3738
 Fax: +86 10 5937 3937
 E-Mail: ye.tao@mjn.com

Ms Dan Yang
 Regulatory Manager
 Nutricia Pharmaceutical (Wuxi) Co.Ltd.
 Room 3001, Tower 2, ChinaCentral Place,
 79jiangui Road,
 10025 Beijing
 P.R. China
 Tel.: +86 10 3910319264
 Fax: +86 10 5969 6063
 E-Mail: dan.yang@nutricia.com

Ms Huimin Zhu
 Regulatory & Scientific Affairs Manager
 Nestle (China) Ltd.
 Level 9, Tower B, LSH Plaza, No 8, Wangjing Avenue
 100102 Beijing
 P.R. China
 Tel.: +86 10 8434 7888 ext. 4506
 Fax: +86 10 6438 9326
 E-Mail: huimin.zhu@cn.nestle.com

Ms Tian Ding
 Regulatory Affairs Specialist
 Abbott Nutrition International
 Room 1709-1716 Camway Building
 No 66 Nantishi lu Xicheng District
 100045 Beijing
 P.R. China
 Tel.: +86 10 6802 8080 -147
 Fax: +86 10 6803 7877
 E-Mail: cara.ding@abbott.com

COLOMBIA/COLOMBIE

Mr Julio César Vanegas Ríos
 Food Ingenuity, Official Food Inspection Functionary
 Invima
 Carrera 68 D Número 17-11
 Bogotá
 Colombia
 Tel.: +57 3 1126 35601
 E-Mail: jvanegasr@invima.gov.co

Mrs Laura Ótálora Cortés
 Bogotá
 Colombia
 Tel.: +57 3 1647 02781
 E-Mail: lauraotalora52@hotmail.com

COSTA RICA

Ms Alejandra Chaverri Esquivel
 Ministerio de Salud
 Unidad de Normalización y Control
 Dirección de Regulación de Productos de Interés Sanitario
 San José
 Costa Rica
 Tel.: +506 2233 6922
 E-Mail: achaverri@ministeriodosalud.go.cr

Ms Rosario Rodríguez
 Departamento Codex
 Dirección de Mejora Regulatoria y Reglamentación Técnico
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio
 Sabana Su, 400 metros oeste de la Contaloria General de la
 Republica
 10216-1000 San José
 Costa Rica
 Tel.: +506 2549 1497
 E-Mail: rrodriguez@meic.go.cr

CÔTE D'IVOIRE

Dr Yoboue P. N'Goran-Theckly
 Directeur Coodonateur du Programme National de Nutrition
 BP 227 Cidex 3
 Abidjan Riviera
 00225 Abidjan
 Côte d'Ivoire
 Tel.: +225 0779 4541/ +225 2021 8483
 E-Mail: patricianty@yahoo.fr

Dr Sanga Mamadou Ouattara
 Medecin de Sante Publique Charge de la Fortification et de la
 Lutte contre les Carences en Micronutriments
 Direction de Cordination du Programme Nationale de
 Nutrition
 27 BP 340 Abidjan 27
 00225 Abidjan
 Côte d'Ivoire
 Tel.: +225 2021 8483 / +225 07925427
 Fax: +225 2021 8461
 E-Mail: ouattarasanga@hotmail.com

DOMINICAN REPUBLIC / RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / REPÚBLICA DOMINICANA

Dr Ángel Danuvio Batista Rivas
 Instituto Dominicano de Alimentación y Nutrición
 Ave. Abraham Lincoln esq. Ave. Independencia
 10514 Santo Domingo, D.N.
 Dominican Republic
 Tel.: +809 258 1996
 Fax: +809 547 2946
 E-Mail: angelbatistar@gmail.com

EGYPT / ÉGYPT / EGIPTO

Mr Mohamed Abd el Hamid
 Food Standards Specialist
 Egyptian Organization for Standardization and Quality (EOS)
 16, Tadreeb Al-Modarrebeen St., Ameriya
 Cairo
 Egypt
 Tel.: +20 2228 45531
 Fax: +20 2228 45502
 E-Mail: atch_toto3@yahoo.com

Dr Ashraf **El-Sebeay**
 Nutrition Researcher
 Regional center for Food and Feed
 Agriculture Research Center – Ministry of Agriculture
 9 El-Gamaa -St. Agric.Res. Center
 588 Orman Giza
 Cairo
 Egypt
 Tel.: +20 1000 335179 / +20 3573 2280
 Fax: +20 3571 3250
 E-Mail: ashraf_elsebeay@yahoo.com

Dr Rasha **Shalaby**
 Nutrition Researcher
 Regional center for Food and Feed
 Agriculture Research Center – Ministry of Agriculture
 9 El-Gamaa -St. Agric.Res. Center
 588 Orman Giza
 Cairo
 Egypt
 Tel.: +20 3573 2280
 Fax: +20 3571 3250
 E-Mail: rasha-shalaby@hotmail.com

EL SALVADOR

Dr Victor **Rivera**
 Ministerio de Salud
 Calle Arce
 San Salvador
 El Salvador
 Tel.: +503 2205 7155
 E-Mail: vrivera@salud.gob.sv

ESTONIA / ESTONIE

Dr Siret **Surva**
 Shief Specialist of General food law bureau
 Ministry of Agriculture
 Food Safety
 Lai 39/41
 15056 Tallinn
 Estonia
 Tel.: +372 6256213
 Fax: +372 6256210
 E-Mail: siret.surva@agri.ee

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE / UNIÓN EUROPEA

Mr Basil **Mathioudakis**
 Head of Unit
 European Commission
 Health and Consumers Directorate-General (SANCO)
 Office B232 2/115
 1049 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (0) 2 295 9182
 Fax: +32 (0) 2 295 1735
 E-Mail: basil.mathioudakis@ec.europa.eu

Mr Francesco **Carlucci**
 Administrator
 European Commission
 DG SANCO
 B232 02/009
 1049 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 229 97987
 E-Mail: Francesco-felice.carlucci@ec.europa.eu

Mrs Olga **Goulaki**
 Administrator
 European Commission
 DG SANCO
 B 232 02/004
 1049 Brussels
 Belgium
 E-Mail: olga.goulaki@ext.ec.europa.eu

Mr Holma **Risto**
 Administrator Responsible for Codex Issues
 European Commission
 F 101 02/048
 1049 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 299 8683
 Fax: +32 2 299 8566
 E-Mail: risto.holma@ec.europa.eu

Mrs Stephanie **Bodenbach**
 Administrator
 European Commission
 DG Sanco
 B 232 02/140
 1049 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 229 80938
 E-Mail: Stephanie.abodenbach@ec.europa.eu

Mrs Ariane **Titz**
 European Food Safety Authority (EFSA)
 SEAT 06/B05
 Via Carlo Magno 1/A, 43126 Parma
 Italy
 E-Mail: ariane.titz@efsa.europa.eu

FINLAND / FINLANDE / FINLANDIA

Ms Anna **Lemström**
 Senior Officer, Food Policy
 Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O.Box 30
 00023 Government
 Helsinki
 Finland
 Tel: +358 2951 62145
 E-Mail: anna.lemstrom@mmm.fi

FRANCE / FRANCIA

Mrs Alice **Stengel**
 Chargée de mission nutrition
 Ministère de l'économie et des finances
 DGCCRF
 59, bd V. Auriol
 75013 Paris
 France
 Tel. : +33 1 4497 3325
 Fax : +33 1 4497 3039
 E-Mail : alice.stengel@dgccrf.finances.gouv.fr

Mrs Magali **Bocquet**
 Secretary General of SFAE
 Secteur Français des Aliments de l'Enfance
 Alliance 7/SFNS
 194, Rue de Rivoli
 75001 Paris
 France
 Tel.: +33 1 4477 8572
 E-Mail: mbocquet@alliance7.com

Mrs Jolanta **Leone**
 Head for Regulatory
 Danone
 383 Rue Philippe Héron
 69653 Villefranche sur Saône
 France
 Tel. : +33 4 7462 6374
 E-Mail : jolanta.leone@danone.com

GERMANY / ALLEMAGNE / ALEMANIA

Dr Hartmut **Waldner**
 Assistant Head of Division
 Federal Ministry of Food,
 Agriculture and Consumer Protection
 Rochusstrasse 1
 53123 Bonn
 Germany
 Tel.: +49 228 99 529 4961
 Fax: +49 228 99 529 4965
 E-Mail : 313@bmelv.bund.de

Dr. Anke **Weissenborn**
 Bundesinstitut für Risikobewertung
 Federal Institute for Risk Assessment
 Max-Dohrn-Straße 10
 10589 Berlin
 Germany
 Tel.: +49 (30) 8412 3812
 Fax: +49 (30) 8412 3715
 E-Mail: anke.weissenborn@bfr.bund.de

Ms Susann **Hönig**
 Bundesamt für Verbraucherschutz und
 Lebensmittelsicherheit (BVL)
 Postfach 11 02 60
 10832 Berlin
 Tel.: +49 30 18444 10120
 Fax: +49 30 18444 89999
 E-Mail: susann.hoenig@bvl.bund.de

Mrs Angelika **Mrohs**
 Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde e.V.
 (BLL)
 Claire-Waldoff-Straße 7
 10117 Berlin
 Tel.: +49 30 206143 133
 Fax: +49 30 206143 233
 E-Mail: amrohs@bll.de

Mrs Antje **Preussker**
 Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde e.V.
 (BLL)
 Claire-Waldoff-Straße 7
 10117 Berlin
 Tel.: +49 30 206143 146
 Fax: +49 30 206143 246
 E-Mail: apreussker@bll.de

Mr Norbert **Pahne**
 Managing Director
 Bundesverband der Hersteller für eine besondere Ernährung
 (Diätverband) e.V.
 Godesberger Allee 142-148
 53175 Bonn
 Germany
 Tel. : +49 228 308 5110
 Fax : +49 228 308 5150
 E-Mail : pahne@diatverband.de

Mrs Inga-Katharina **Neuschäfer**
 Bundesverband der Hersteller für eine besondere Ernährung
 (Diätverband) e.V.
 Godesberger Allee 142-148
 53175 Bonn
 Germany
 Tel. : +49 228 308 5111
 Fax : +49 228 308 5150
 E-Mail: neuschaefer@diatverband.de

Mrs Claudia **Callies-Kluepfel**
 Manager Global Regulatory & External Affairs
 BASF SE
 Chemiestrasse 22
 68623 Lampertheim
 Germany
 Tel.: +49 621 6058377
 Fax: +49 621 60 6658377
 E-Mail: claudia.callies-kluepfel@basf.com

Dr Gerhard **Gerstner**
 Business Development Manager Health & Nutrition
 Jungbunzlauer Ladenburg GmbH
 Dr.-AlbertReimann-Str. 18
 68566 Ladenburg
 Germany
 Tel.: +49 6203 104180
 Fax: +49 6203 104210
 E-Mail: gerhard.gerstner@jungbunzlauer.com

Dr Udo **Herz**
 Mead Johnson Nutrition
 Auf der Röte 14
 35274 Kirchhain
 Germany
 Tel.: +49 6422 897016
 Fax: +49 6422 850497
 E-Mail: udo.herz@mhn.com

Dr. Gerda **Jost**
 Consultant
 Milupa GmbH
 Bahnstraße 14-30
 61381 Friedrichsdorf
 Germany
 Tel. : +49 (6172) 99 0
 Fax : +49 (6172) 99 1244
 E-Mail : heike.mueller@danone.com

Dr. Gert **Krabichler**
 Head Global Regulatory Affairs
 Merck Selbstmedikation GmbH
 Roesslerstraße 96
 64293 Darmstadt
 Tel.: +49 (6151) 7214 2264
 Fax: +49 (6151) 7214 2218
 E-Mail: gert.krabichler@merckgroup.com

Mrs Heike **Mueller**
 Scientific & Regulatory Affairs Director
 Milupa GmbH
 Bahnstraße 14 – 30
 61381 Friedrichsdorf
 Germany
 Tel.: +49 6172 99-0
 Fax: +49 6172 99 1244
 E-Mail: heike.mueller@danone.com

Mrs Sabine **Sulzer**
Nestlé Deutschland AG
Lyoner Straße 23
60528 Frankfurt am Main
Germany
Tel.: +49 69 6671 2276
Fax: +49 69 6671 3440
E-Mail: sabine.sulzer@de.nestle.com

GHANA

Ms Maria **Lovelace-Johnson**
Principal Regulatory Officer
Head, Food Safety Management Department
Food and Drugs Authority
Food Safety Management Department
P.O.Box CT 2783, Cantonment
Accra
Ghana
Tel.: +233 208 115619
E-Mail: mariluv2004@hotmail.com

Ms Pokuaa **Appiah-Kusi**
Assistant Standards Officer
Ghana Standards Authority
P.O.Box MB 245
Accra
Ghana
Tel.: +233 302 500 065/6
Fax: +233 302 500 092
E-Mail: prispok@hotmail.com

Ms Marian **Gatiba**
Regulatory Officer
Food and Drugs Authority
P.O.Box CT 2783, Cantonment
Accra
Ghana
Tel.: +233 2031 82599
E-Mail: magat12001@yahoo.com

HUNGARY / HONGRIE / HUNGRIA

Dr Eva **Barna**
National Institute for Food and Nutrition Science
Department of Food Chemistry
Albert Flórián út 3/a
1097 Budapest
Hungary
Tel.: +36 1476 6450
E-Mail: barna.eva@oeti.antsz.hu

INDIA / INDE

Dr Sandhya **Kabra**
Director (Quality Assurance & Product Approval)
Food Safety and Standards Authority of India
Ministry of Health and Family Welfare
FDA Bhavan, Kotla Road
110002 New Delhi
India
Tel.: +55 11 2323 7418
Fax: +55 11 2323 7418
E-Mail: sandhyak@fssai.gov.in

Dr Anirudhan **Jayathilak**
Chairman
Spices Board India
Sugandha Bhavan, P.O.Box 2277
Palarivattom P.O.
682025 Cochin
India
Tel.: +91 484 2333304
Fax: +91 484 2349135
E-Mail: jayathilak@nic.in

Dr Madenur Rangaswamy **Sudharshan**
Director Research
Spices Board, Government of India
Ministry of Commerce and Industry
PSRA 68, 1st Floor, Alamchivudu, Padivattom, Edappally
P.O.
682024 Ernakulam, Kerala
India
Tel.: +91 484 9400 258453
Fax: +91 484 2333605
E-Mail: mrs44545@hotmail.com

Dr Parameswaran **Sreekantan Thampi**
Deputy Director
Spices Board India
Sugandha Bhavan, P.O.Box 2277, Palarivattom P.O.
682025 Cochin
India
Tel.: +91 484 2333606
Fax: +91 484 2333606
E-Mail: drpssthampi2000@gmail.com

INDONESIA / INDONÉSIE

Mrs Tetty Helfery **Sihombing**
Director of Food Product Standardization
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No 23
10560 Jakarta
Indonesia
Tel.: +62 (21) 4287 5584
Fax: +62 (21) 4287 5780
E-Mail: tettyhelfery@yahoo.com

Mrs Yeni **Restiani**
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No 23
10560 Jakarta
Indonesia
Tel.: +62 21 4287 5584
Fax: +62 21 4287 5584
E-Mail: restiani75@yahoo.com

Mrs Sintia **Ramadhani**
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No 23
10560 Jakarta
Indonesia
Tel.: +62 21 4280 0221
Fax: +62 21 4245 267
E-Mail: sintiaramadhani@gmail.com

Mrs Laily Fajariah

Association of Nutritious Products for Mother and Children
Companies (APPNIA)
Sovereign Plaza Blok I D, Jl. TB Simatupang Kav. 36
12430 Jakarta
Indonesia
Tel.: +62 21 2940 0269
Fax: +62 21 2940 0270
E-Mail: laily.fajariah@mjn.com

Mrs Prima Sehanputri

Association of Nutritious Products for Mother and Children
Companies (APPNIA)
Sovereign Plaza Blok I D, Jl. TB Simatupang Kav. 36
12430 Jakarta
Indonesia
Tel.: +62 21 2940 0269
Fax: +62 21 2940 0270
E-Mail: prima.sehanputri@gmail.com

Mrs Annie Yuli Yanti

Consulate General of the Republic of Indonesia
Zeppelinallee 23
60325 Frankfurt am Main
Germany
Tel.: +49 69 2470 9815
Fax: +49 69 2470 9840
E-Mail: bidekon@kjriffm.de

Mr Mudzakir

Consulate General of the Republic of Indonesia
Zeppelinallee 23
60325 Frankfurt am Main
Germany
Tel.: +49 69 2470 9815
Fax: +49 69 2470 9840
E-Mail: bidekon@kjriffm.de

Mrs Renny O. Fischer

Consulate General of the Republic of Indonesia
Zeppelinallee 23
60325 Frankfurt am Main
Germany
Tel.: +49 69 2470 9815
Fax: +49 69 2470 9840
E-Mail: bidekon@kjriffm.de

**IRAN, ISLAMIC REP. OF / IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D' /
IRAN, REPÚBLICA ISLÁMICA DEL****Atefeh Fooladi Moghaddam**

Food Expert
Food & Drug Organization, Ministry of Health
Building #3 Enqelab Ave, Fakhre Razi Ave
1314715311 Tehran
Iran
Tel.: +98 21 6696 3863
E-Mail: atefeh.fooladi@gmail.com

IRAQ**Mr Amjad Alazzawy**

COSQC
baghdad-Aljadriya
00964 Baghdad
Iraq
Tel.: +964 7815 200644
E-Mail: food.additives@yahoo.com

Mrs Asrar Masoom

COSQC
Quality Control
Baghdad-Aljadriya
00964 Baghdad
Iraq
Tel.: +964 0770 2814 255
E-Mail: asrarama51@yahoo.com

IRELAND / IRLANDE / IRLANDA**Dr Mary Flynn**

Chief Specialist Public Health Nutrition
Food Safety Authority of Ireland
Abbey Court, Lr. Abbey Street
Dublin 1
Ireland
Tel.: +353 (1) 817 1315
Fax: +353 (1) 817 1215
E-Mail: mflynn@fsai.ie

ISRAEL / ISRAËL**Mrs Martine Siner**

Senior Food Engineer
Ministry of Health
Haarbaa St. 12
64739 Tel-Aviv
Israel
Tel.: +972 3 6207 176
Fax: +672 3 5655 969
E-Mail: martine.siner@moh.health.gov.il

ITALY / ITALIE / ITALIA**Dr. Ciro Impagnatiello**

Ministry of Agriculture, Food and Forestry Policies
Via XX Settembre, 20
00187 Rome
Italy
Tel.: +39 (6) 4665 4031
Fax: +39 (6) 4880 273
E-Mail: c.impagnatiello@mpaaf.gov.it

JAPAN / JAPON JAPÓN**Mr Toshitaka Masuda**

Assistant Manager
Consumer Affairs Agency
Food Labeling Division
5th Floor Sanno Park Tower
2-11-1 Nagata-cho CI
100-6178 Tokyo
Japan
Tel.: +81 3 3507 9222
Fax: +81 3 3507 9292
E-Mail: g.codex-j @caa.go.jp

Dr Megumi Haga

Deputy Director
Ministry of Health, Labour and Welfare
Office of Nutrition, Cancer Measures and Health Promotion
Division, Health Service Bureau
1-2-2-Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8916 Tokyo
Japan
Tel.: +81 3 3595 2440
Fax: +81 3 3502 3099
E-Mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr Hiroaki **Hamano**
ILSI Japan
Nishikawa Building 5 F, 3-5-19, Kojimachi
102-0083 Chiyoda-ku, Tokyo
Japan
Tel.: +81 3 5215 3535
Fax: +81 3 5215 3537
E-Mail: hhamano@ilsijapan.org

Ms Maki **Hinago**
Section Chief
Ministry of Health, Labour and Welfare
Office of Nutrition, Cancer Measures and Health Promotion
Division, Health Service Bureau
1-2-2-Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8916 Tokyo
Japan
Tel.: +81 3 3595 2440
Fax: +81 3 3502 3099
E-Mail: codexj@mhlw.go.jp

Dr Yoshiko **Ishimi**
Chief, Department of Food Function and Labeling
National Institute of Health and Nutrition
1-23-1 Toyama, Shinjyuku-ku
162-8636 Tokyo
Japan
Tel.: +81 (3) 3203 8063
Fax: +81 (3) 3205 6549
E-Mail: ishimi@nih.go.jp

Mr Makoto **Sakashita**
Associate Director
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Food Safety and Consumer Policy Division
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8907 Tokyo
Japan
Tel.: +81 3 3502 8732
Fax: +81 3 3507 4232
E-Mail: makoto_sakashita@nm.maff.go.jp

KENYA

Mr Peter **Mutua**
Principal Standard Officer
Kenya Bureau of Standards
P.O.Box 54974
00200 Nairobi
Kenya
Tel.: +254 (2) 6948 000
Fax: +254 (2) 609 660
E-Mail: mutuap@kebs.org

KUWAIT / KOWEÏT

Mrs Hashmeyah **Alenezi**
Chief Standards Engineer
Public Authority for Industry (PAI)
Standards and Metrology Dep.
P.O.Box 4690, Safat
13047 Kuwait
Kuwait
Tel.: +965 2530 2672
Fax: +965 2530 2625
E-Mail: h.alanzei@pai.gov.kw

LITHUANIA / LITUANIE / LITUANIA

Dr Jeronimas **Maskeliunas**
Chief Expert
Ministry of Health
Vilniaus st. 33
LT-01506 Vilnius
Lithuania
Tel.: +370 5219 3339
Fax: +370 5266 1402
E-Mail: jeronimas.maskeliunas@sam.lt

Dr Indre **Chmieliauskaite**
Chief Expert of Nutrition and Physical Activity Division
Ministry of Health
Vilniaus St. 33
LT-01506 Vilnius
Lithuania
Tel.: +370 5219 3337
Fax: +370 5266 1402
E-Mail: indre.chmieliauskaite@sam.lt

Mrs Tatjana **Zabolotnaja**
Chief Expert of Nutrition and Physical Activity Division
Ministry of Health
Vilniaus st. 33
LT-01506 Vilnius
Lithuania
Tel.: +370 52055298
Fax: +370 5266 1402
E-Mail: tatjana.zabolotnaja@sam.lt

Mr Stephane **Brion**
Administrator
Council of the European Union
DG B 2B
Rue de la Loi 175
1048 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 281 2142
Fax: +32 2 281 6168
E-Mail: secretariat.codex@consilium.europe.eu

MALAYSIA / MALAISIE / MALASIA

Dr Kanga Rani **Selvaduray**
Senior Research Officer
Malaysian Palm Oil Board
No 6 Persiaran Institusi, Bandar Baru Bangi
43000 Kajang, Selangor
Malaysia
Tel.: +603 8769 4606
Fax: +603 8922 1742
E-Mail: krani@mpob.gov.my

MAURITANIA / MAURITANIE

Dr Mohamed **El Mahjoub**
Ministry of Fish and Economic Maritim
Nouakchott
Mauretania
Tel.: +222 46970036
Fax: +222 4529 3059
E-Mail: med_ould_mahjoub@yahoo.fr
dipis@peches.gov.mr

MEXICO / MEXIQUE / MÉXICOMs Pamela **Suárez**

Gerente de Asuntos Internacionales en Inocuidad Alimentaria
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos
Sanitarios, Secretaría de Salud
Montgerrey No 33, Colonia Roma Norte, Delegación
Cuauhtémoc
06700 Distrito Federal
México
Tel.: +52 55 5080 5200 ext. 1389
Fax: +52 55 5208 2974
E-Mail: psuarez@cofepris.gob.mx

Ms María Guadalupe **Arizmendi**

Verificados o Dictaminador Especializado "A"
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos
Sanitarios, Secretaría de Salud
Montgerrey No 33, Colonia Roma Norte, Delegación
Cuauhtémoc
06700 Distrito Federal
México
Tel.: +52 55 5080 5200 ext. 1146
Fax: +52 55 5208 2974
E-Mail: mgarizmendi@cofepris.gob.mx

Prof Xochitl **Morales**

Canilec-Codex Representative
Canilec Camara Nacional de Industriales de la leche
Benjamin Franklin No 134, Colonia Escandón, Delegación
Miguel Hidalgo
11800 Distrito Federal
México
Tel.: 52 55 1103 9604
Fax: +52 55 5516 6040
E-Mail: xochitl.morales@mjn.com

NETHERLANDS / PAYS-BAS / PAÍSES BAJOSMrs Marianne **Van Gemert-Falkena**

Senior Policy Officer
Ministry of Health, Welfare and Sport
P.O. Box 20350
2500 EJ The Hague
Netherlands
Tel.: +31 70340 5149
E-Mail: m.falkena@minvws.nl

Dr Jaap **Schrijver**

Manager External Affairs Baby Nutrition
Danone Nutricia Early Life Nutrition
P.O.Box 75538
1118 ZN Schiphol Airport
Netherlands
Tel.: +31 (20) 456 9466
Fax: +31 (20) 456 8466
E-Mail: jaap.schrijver@danone.com

NEW ZEALAND / NOUVELLE-ZÉLANDE / NUEVA ZELANDAMrs Jenny **Reid**

Manager Food Science & Risk Assessment
Ministry of Primary Industries
Standards
PO Box 2526
Wellington 6140
New Zealand
Tel.: +64 (4) 894 2582
Fax: +64 (4) 894 2530
E-Mail: jenny.reid@mpi.govt.nz

Mrs Michelle **Gibbs**

Adviser
Ministry for Primary Industries
Food Science
Pastoral House, 25 the Terrace
6140 Wellington
New Zealand
Tel.: +64 (4) 8942 408
E-Mail: michelle.gibbs@mpi.govt.nz

Mrs Jenny **Campbell**

Lead Regulatory Stragegist
Fonterra Co-operative Group Limited
9 Princess Street
Auckland
New Zealand
Tel.: +64 (9) 374 9517
E-Mail: jenny.campbell@fonterra.com

Mrs Caroline Michele **Keast**

Senior R & D Technologist
Dairy Goat Co-operative (NZ) Ltd.
18 Gallagher Drive
3240 Hamilton
New Zealand
Tel.: +64 7 958 4895
E-Mail: caroline@dgc.co.nz

NICARAGUAMrs Mariangeles Mercedes **Delgado Vasconcelos**

Sanitary Inspector
Ministry of Health
Managua
Nicaragua
E-Mail: vigilanciasanitaria@minsa.gob.ni

NORWAY / NORVÈGE / NORUEGAMs Svanhild **Vaskinn**

Senior Adviser
Norwegian Food Safety Authority
P.O. Box 383
N-2381 Brumunddal
Norway
Tel.: +47 (23) 21 68 00
Fax: +47 (23) 21 68 01
E-Mail: svvas@mattilsynet.no

Mrs Para **Ghildyal-Palani**

Adviser
Norwegian Food Safety Authority
Head Office, P.O.Box 383
N-2381 Brumunddal
Norway
Tel.: +47 23 216800
Fax: +47 23 216801
E-Mail: paghi@mattilsynet.no

PERU / PÉROU / PERÚMrs Maria M. **Reyes Garcia**

Nutricionista
CENAN/INS-MINSA
Tizon y Bueno 276, Jesus Maria
Lima
Peru
Tel.: +511 7480000 annexo 6616
E-Mail: mrglacab@gmail.com

PHILIPPINES / FILIPINAS

Ms Helena **Alcaraz**, RND, MSC
 Nutritionist - Dietitian III
 Food and Drug Administration, Department of Health
 Civic Drive Filinvest Corporate City, Alabang
 1710 Muntinlupa City
 Philippines
 Tel.: +63 2 857 1992
 E-Mail: hsalcaraz@fda.gov.ph

Prof Emilie **de Guzman-Flores**
 University of the Philippines
 34 Norwalk, Magre Subdivision, BGY Holy Spirit
 1127 Quezon City
 Philippines
 tel.: +63 9285 044939
 Fax: +63 2931 4070
 E-Mail: esgflores@yahoo.com.ph

POLAND/POLOGNE/POLONIA

Dr Katarzyna **Stos**
 Head of Department of Food and Food Supplements
 National Food and Nutrition Institute
 Powsinska 61/63
 02-903 Warsaw
 Poland
 Tel.: +48 22 550 9781
 Fax: +48 22 842 1103
 E-Mail: kstos@izz.waw.pl

QATAR

Mrs Daniya Abed Al Raouf **Al-Zereqi**
 Senior Food Standards Researcher
 Standards & Metrology Department
 Laboratories & Standardization Affairs
 Doha
 Qatar
 Tel.: +974 4413 9440
 Fax: +974 4413 9543
 E-Mail: al_daniya@yahoo.com

REPUBLIC OF KOREA/RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPÚBLICA DE COREA

Dr Hye-Young **Lee**
 Deputy Director
 Ministry of Food and Drug Safety
 Nutrition Safety Policy Division
 Osong Health Rechnology Administration Comüöex, 187
 363-700 Chungcheongbuk-do
 Republic of Korea
 Tel.: +82 43 719 2259
 Fax: +82 43 719 2250
 E-Mail: leehy96@korea.kr

Dr Chang-Hee **Lee**
 Deputy Director
 Ministry of Food and Drug Safety
 Food Standard Division
 Osong Health Technology Administration complex
 187, Osongsaeng
 363-700 Chungcheongbuk-do
 Republic of Korea
 Tel.: +82 43 719 2415
 Fax: +82 43 719 2400
 E-Mail: chlee55@korea.kr

Mrs Mi-Soon **Lee**
 Veterinary Officer
 Ministry of Food and Drug Safety
 Livestock Product Standard Division
 Osong Health Technology Administration complex
 187, Osongsaeng
 363-700 Chungcheongbuk-do
 Republic of Korea
 Tel.: +82 43 719 3856
 Fax: +82 43 719 3850
 E-Mail: leems25@korea.kr

Mrs Eunkyung **Hong**
 Senior Researcher
 Ministry of Food and Drug Safety
 Nutrition Policy Division
 Osong Health Technology, Administration Complex
 187 Osongsaeng
 363-700 Cheongwon-gun, Chungcheongbuk, do
 Republic of Korea
 Tel.: +82 43 719 2272
 Fax: +82 43 719 2250
 E-Mail: hongek3@korea.kr

Mr Dai-Weon **Choi**
 Deputy Director
 Office for Government Policy Coordination
 Republik of Korea
 Tel.: +82 44 200 2380
 Fax: +82 44 200 2383
 E-Mail: cdaewon@korea.kr

Mr Sung-Min **Lee**
 Office of Government Policy Coordination
 Republic of Korea
 Tel.: +82 44 200 2382
 Fax: +82 44 200 2383
 E-Mail: ismin@korea.kr

Dr Yang-Hee **Cho**
 Executive Director
 Amway Korea
 4F Textile Center Bildg., #944-31, Daechi-dong
 Kangnam-ku
 135-713 Seoul
 Republic of Korea
 Tel.: +82 (2) 3468 7106
 Fax: +82 (2) 3468 6249
 E-Mail: yhcho@amway.com

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE / FEDERACIÓN DE RUSIA

Dr Elena **Smirnova**
 Senior Scientist
 Laboratory of Foods for Special Dietary Uses of the Institute
 of Nutrition of the RAMS
 Ustyinskiy proezd 2/14
 109240 Moscow
 Russian Federation
 Tel.: +7 495 698 5389
 Fax: +7 495 698 5379
 E-Mail: smirnova@ion.ru

Mr Anatoly **Kutyshenko**
 Vice-Chair
 Russian Union of Industrialists and Entrepreneurs
 Optimal Foods Committee
 Kotelnicheskaya nab, 17
 109240 Moscow
 Russian Federation
 Tel.: +7 495 642 6140
 E-Mail: anatol-k@rambler.ru

Dr Dmitriy **Miklin**
 Regulatory Affairs Director
 Danone Baby Nutrition Russia
 Panfilova Str. 19, BC
 141407 Khimki
 Russian Federation
 Tel.: +7 916 201 4060
 Fax: +7 495 739 4809
 E-Mail: dmitriy.miklin@danone.com

SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE / ARABIA SAUDITA

Mr Fahad **Albadr**
 Senior Dietitian
 Saudi Food and Drug Authority
 Executive Department for Technical Regulations and
 Standards
 SFDA 3292 North Ring Road
 13312-6288 Riyadh
 Saudi Arabia
 Tel.: +966 1 275 9222 Ext. 3331
 Fax: +966 1 275 1282
 E-Mail: codex.cp@sfd.gov.sa

Mr Meshal **Almotairi**
 Senior Dietitian
 Saudi Food and Drug Authority
 Executive Department for Technical Regulations and
 Standards
 SFDA 3292 North Ring Road
 13312-6288 Riyadh
 Saudi Arabia
 Tel.: +966 1 275 9222 Ext. 3331
 Fax: +966 1 275 1282
 E-Mail: codex.cp@sfd.gov.sa

SENEGAL / SÉNÉGAL

Prof Mohamadou **Sall Guélaya**
 Université de Dakar
 Service de Pédiatrie Hôpital A. le Dantec
 Avenue Pasteur
 BP 6251
 Dakar
 Senegal
 Tel.: +221 7737 52117
 Fax: +221 3382 54001
 E-Mail: mgsall@gmail.com

SINGAPORE / SINGAPOUR / SINGAPUR

Ms Yi Ling **Tan**
 Senior Executive Manager (Regulatory Programmes)
 Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
 5 Maxwell Road, #18-00 Tower Block, MND Complex
 069110 Singapore
 Singapore
 Tel.: +65 6325 8556
 Fax: +65 6220 6068
 E-Mail: tan_yi_ling@ava.gov.sg

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD / SUDÁFRICA

Mrs Andiswa **Ngqaka**
 Assistant Director Nutrition
 Department of Health
 Directorate: Nutrition
 Civitas Building, Thabo Sehume Street
 Pretoria 0001
 South Africa
 Tel.: +27 12 395 8511
 Fax: +27 86 633 0226
 Email: NgqakA@health.gov.za

SPAIN / ESPAGNE / ESPAÑA

Ms Almudena **Rollán Gordo**
 Spanish Food Safety and Nutrition Agency
 Ministry of Health, Social Policy and Equality
 Alcalá, no 56, Planta 4ª – Despacho-445
 28006 Madrid
 Spain
 Tel.: +34 (91) 3380 710
 Fax: +34 (91) 3380 169
 E-Mail: almudena.co@gmail.com

Non-Governmental Advisor

Ms Myriam **García Cofrades**
 Associate Director Regulatory Affairs
 Abbott Nutrition
 Technical Group representative of the National Association
 ANDI/AENE
 Avda. De Burgos, 91
 28050 Madrid
 Spain
 Tel.: +34 9133 75291
 Fax: +34 9133 75325
 E-Mail: myriam.garcia@abbott.com

SUDAN / SOUDAN / SUDÁN

Dr Awad **Sukrab**
 Manager of Planning and Research Dept.
 Sudanese Standards and Metrology Organization (SSMO)
 P.O.Box 13573
 11111 Khartoum
 Sudan
 tel.: +249 9123 91190
 Fax: +249 8377 4852
 E-Mail: awadsokrab@hotmail.com

Ms Thoria **Akasha**
 Chemist of Food Analysis
 Sudanese Standards & Metrology Organization
 P.O.Box 13573
 11111 Khartoum
 Sudan
 Tel.: +249 9124 68700
 Fax: +249 8377 4852
 E-Mail: elnagaka@hotmail.com

SWAZILAND / SWAZILANDIA

Ms Joyce **Chanetsa**
 Codex Swaziland
 P.O.Box 781
 H100 Mbabane
 Swaziland
 Tel.: +268 2404 5006
 Fax: +268 2404 0546
 E-Mail: ibfan.jchanetsa@realnet.co.sz

SWEDEN / SUÈDE / SUECIA

Ms Cecilia **Wanhainen**
Principal Regulatory Officer
National Food Agency
Food Standards Department
Box 622
SE-75126 Uppsala
Sweden
Tel.: +46 18 17 55 00
E-Mail: codex@slv.se

SWITZERLAND / SUISSE / SUIZA

Elisabeth **Nellen-Regli**
Swiss Federal Office of Public Health
Consumer Protection Directorate
Food Safety Division
Schwarzenburgstr. 165
CH-3003 Bern
Switzerland
Tel.: +41 31 322 9560
Fax: +41 31 322 9574
E-Mail: elisabeth.nellen@bag.admin.ch

Dr Dirk **Cremer**
Global Regulatory Affairs Manager
DSM Nutritional Products
P.O.Box 2676
CH-4002 Basel
Switzerland
Tel.: +41 61 815 7965
E-Mail: dirk.cremer@dsm.com

Dr Marie-France **Pagerey**
CT-Regulatory and Scientific Affairs, Nestlé
Avenue Nestlé 55
CH-1800 Vevey
Switzerland
Tel.: +41 21 924 6429
Fax: +41 21 924 4547
E-Mail: mariefrance.pagerey@nestle.com

Ms Ursula **Trueeb**
Swiss Consumer Organizations
Bözl 1
CH-4312 Magden
Switzerland
Tel.: +41 61 843 1256
E-Mail: ursula.trueeb@vtxmail.ch

Mrs Awilo **Ochieng Pernet**
Vice-Chairperson of the Codex Alimentarius Commission
Federal Department of Home Affairs FDHA
Federal Office of Public Health FOPH
Division of International Affairs
Seilerstrasse 8
CH-3003 Bern
Switzerland
Tel. +41 31 322 00 41
Fax +41 31 322 11 31
E-Mail: awilo.ochieng@bag.admin.ch

THAILAND / THAÏLANDE / TAILANDIA

Prof Kraissid **Tontisirin**
Senior Advisor
National Bureau of Agricultural Commodity
and Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
Bangkok 10900
Thailand
Tel. : +66 (2) 561 2277
Fax : +66 (2) 561 3357
E-Mail : kraissid.tontisirin@gmail.com

Mrs Mayuree **Ditmetharaj**
Food and Drug Technical Officer
Ministry of Public Health
Food and Drug Administration
Tiwanond Road
11000 Nondhaburi
Thailand
Tel.: +66 2 590 7406
Fax: +66 2 590 7322
E-Mail: bankyindy@yahoo.com

Mr Pichet **Itkor**
Vice-Chairman
The Federation of Thai Industries
Food Processing Industrie Club
Queen Sirikit National Convention Center
Zone C 4th Floor
60 New Rachadapisek Rd. Klongtoey
10110 Bangkok
Thailand
Tel.: +66 (2) 725 1093
Fax: +66 (2) 725 1082
E-Mail: pichet.itkor@mjn.com

Ms Sanida **Khoonpanich**
Standard Officer
National Bureau of Agricultural Commodity
and Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
10900 Bangkok
Thailand
Tel.: +66 (2) 561 2277 ext. 1445
Fax: +66 (2) 561 3357
E-Mail: sanida.sk@gmail.com

Mrs Niphaporn **Lakshanasomya**
Medical Scientist
Bureau of Quality and Safety of Food
Department of Medical Sciences
88/7 Tiwanon Road
11000 Nonthaburi
Thailand
Tel.: +66 8 6035 4996
Fax: +66 2 951 1021
E-Mail: niphaporn.l@dmsc.mail.go.th

Mr Manat **Larpphon**
 Senior Standard Officer
 National Bureau of Agricultural Commodity
 and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
 Bangkok 10900
 Thailand
 Tel.: +66 (2) 561 2277 ext. 1443
 Fax: +66 (2) 561 3357
 E-Mail: mlarpphon@yahoo.com

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA / EX-
 RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE / EX-REPÚBLICA
 YUGOSLAVA DE MACEDONIA**

Mr Igor **Spiroski**
 Senior Researcher, Head of Department
 Institute of Public Health
 Department of Physiology and Monitoring of Nutrition
 50. Divizijy 6
 1000 Skopje
 Republic of Macedonia
 Tel.: +38923125044
 Fax: +38923223354
 E-Mail: i.spiroski@iph.mk

TOGO

Dr Kazia **Tchala**
 Togo Codex Contact Point
 Ministère de l'Agriculture
 1, Rue de l'Espérance
 1163-Lomé-TOGO
 Tél: +228 90023325
 Fax: +228 2225 1559
 E-Mail: kaziatchala@yahoo.fr

TRINIDAD AND TOBAGO

Mr Wayne **Watts**
 Food and Drugs Inspector
 Chemistry/Food and Drugs Division
 Ministry of Health
 92 Frederick Street
 Port-of-Spain
 Trinidad and Tobago
 Tel.: +868 624 5968
 Fax: + 868 623 2477
 E-Mail: wayne.watts@health.gov.tt

TUNISIA / TUNISIE / TÚNEZ

Dr Noura **Braham**
 National Health and Environmental Control Agency
 2, Rue Ibn Nadim – Monplaisir
 1073 Tunis
 Tunisia
 Tel.: +216 71 903 942
 Fax: +216 71 909 233
 E-Mail: braham.noura@gmail.com

TURKEY / TURQUIE / TURQUÍA

Mr Kodaz **Dursun**
 Food Engineer
 Ministry of Food, Agriculture and Livestock
 General Directorate of Food and Control-Codex Division
 Eskisehir Yolu 9.km Lodumlu
 06530 Ankara
 Turkey
 Tel.: +90 3122 587755
 Fax: +90 3122 587760
 E-Mail: dursun.kodaz@tarim.gov.tr

UGANDA / OUGANDA

Dr Jane Ruth **Aceng**
 Director General Health Services
 Ministry of Health
 P.O.Box 7272, Kampala Plot 6 Lourdel Rd. Nakasero
 Kampala
 Uganda
 Tel.: +256 41 4340874 / 231563 9
 Fax: +256 41 4231584
 E-Mail: janeaceng@gmail.com

Mrs Agnes **Chandia Bakku**
 Head Nutrition
 Ministry of Health
 P.O.Box 7272, Kampala Plot 6 Lourdel Rd. Nakasero
 Kampala
 Uganda
 Tel.: +256 41 4340874 / 231563 9
 Fax: +256 41 4231584
 E-Mail: bakuchandua@gmail.com

Ms Irene **Wanyenya**
 Deputy Food Safety Coordinator
 National Drug Authority
 Ministry of Health
 P.O.Box 7272, Kampala Plot 6 Lourdel Rd. Nakasero
 Kampala
 Uganda
 Tel.: +256 41 41255665
 Fax: +256 41 41255758
 E-Mail: iwanyenya@nda.or.ug
 E-Mail: Irene_w2k@yahoo.com

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / RÉPUBLIQUE-UNIE DE
 TANZANIE / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

Ms Zena **Kilima**
 Standards Officer
 Tanzania Bureau of Standards
 P.O.Box 9524
 Dar es Salaam
 United Republic of Tanzania
 Tel.: +255 22 245 0298
 Fax: +255 22 245 0959
 E-Mail: mummythu@yahoo.com

Ms Gwantwa Samson **Mwakipesile**
 Acting Manager, Food Evaluation and Registration
 Tanzania Food and Drugs Authority
 P.O.Box 77150
 Dar es Salaam
 United Republic of Tanzania
 Tel.: +255 7132 14714
 Fax: +255 2224 50793
 E-Mail: gwantwas@yahoo.co.uk

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**Dr Paula R. Trumbo**

Acting Director for Nutrition Programs
Office of Nutrition, Labeling and Dietary Supplements
U. S. Food and Drug Administration (HFS-830)
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
USA
Tel.: +1 240 402 2579
Fax: +1 310 436 1191
E-Mail: paula.trumbo@fda.hhs.gov

Dr Leila T. Beker

Senior Interdisciplinary Scientist
Infant formula and Medical Foods Review Team
Office of Nutrition, Labeling and Dietary Supplements
U. S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
USA
Tel.: +1 240 402 1851
Fax: +1 201 436 2639
E-Mail: leila.beker@fda.hhs.gov

Ms Camille Brewer

Director, International Affairs Staff, OFUM/CFSAN
U.S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Park Way, HFS-550
College Park, MD 20740
USA
Tel.: +1 240 402 1723
Fax: +1 301 436 2618
E-Mail: Camille.brewer@fda.hhs.gov

Doreen Chen-Moulec

International Issues Analyst
U.S. Codex Office
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue SW, Room 4860
Washington DC 20250
USA
tel.: +1 202 205-7760
Fax: +1 202 720 3157
E-Mail: Doreen.chen-moulec@fsis.usda.gov

Ms Nancy T. Crane

Senior Regulatory Review Scientist
Office of Nutrition, Labeling and Dietary Supplements
Center for Food Safety & Applied Nutrition
Food and Drug Administration (HFS-830)
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
USA
Tel.: +1 (240) 402 1450
Fax: +1(240) 402 2636
E-Mail: nancy.crane@fda.hhs.gov

Dr Allison A. Yates

Associate Director
Beltsville Area
Agricultural Research Service
U.S. Department of Agriculture
10300 Baltimore Avenue
Bldg 003, Rm. 223, BARC-West
Beltsville, MD 20705
USA
Tel.: +1 (301) 504-5193
Fax: +1 (301) 504-5863
E-Mail: allison.yates@ars.usda.gov

Non-Governmental Advisors**Mrs Gretchen DuBeau**

Executive and Legal Director
Natural Health USA (ANH-USA)
6931 Arlington Road, Suite 304
Bethesda, MD 20814
USA
Tel.: +1 202 803 5120
Fax: +1 202 315 5837
E-Mail: Gretchen@anh-usa.org

Amy D. Mackey

Associate Director, Regulatory Affairs
Abbott Nutrition
3300 Stelzer Road/RP3-2
Department 104070
Columbus, Ohio 43219
USA
Tel.: +1 614 624 4492
Fax: +1 614 727 4492
E-Mail: amy.mackey@abbott.com

Ms Mardi K. Mountford

Executive Vice President
International Formula Council
1100 Johnson Ferry Road, Suite 300
Atlanta, Georgia 30342
USA
Tel.: +1 (404) 252 3663
Fax: +1 (404) 252 0774
E-Mail: mmountford@kellencompany.com

UZBEKISTAN / OUZBÈKISTAN / UZBEKISTÁN**Prof Anatoliy Khudaiberganov**

Main Specialist in Nutrition
Ministry of Health
26-31 Med Gorodok
1000109 Tashkent
Uzbekistan
Tel.: +998 71 214 3104
Fax: +998 71 239 4198
E-Mail: anatoliyhud@mail.ru

VIET NAM**Mrs Nguyen Thi Khanh Tram**

Deputy General Director
Vietnam Food Administration
138A Giang Vo Street-
844Hanoi
Viet Nam
Tel.: +84 09133 83339
E-Mail: ntkhanhtram@yahoo.com

YEMEN / YÉMEN

Mr Rakeeb **Dahnan**
 Director General of Food Control Department
 Ministry of Public Works
 Nogh st.
 Sana'a
 Yemen
 Tel.: +967 1105 42866
 E-Mail: dahnan.rakeeb@yahoo.com

ZIMBABWE

Mrs Ancikaria **Chigumira**
 Deputy Director Nutrition Services
 Ministry of Health and Child Care
 P.O.Box CY1122 Couseway
 Harare
 Zimbabwe
 Tel.: +263 (4) 792454
 E-Mail: ancikaria53@gmail.com

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL
 ORGANIZATIONS
 ORGANISATIONS GOUVERNAMENTALES
 INTERNATIONALES
 ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES
 INTERNACIONALES**

AFRICAN UNION

Mr Andrew **Edewa**
 Food Safety Officer
 African Union (AU)
 Westlands Road, Kenindia Business Park
 P.O.Box 30786-00100 Nairobi
 Kenya
 Tel.: +254 20 3674000
 Fax: +254 20 3674341
 E-Mail: andrewedewa@gmail.com

Mr Hussein Tarimo

Food Safety & Nutrition Expert
 P.B. 00269 Gabarone
 Gabarone
 Botswana
 Tel.: +267 3632 121
 Fax: +267 3902 092
 E-Mail: hhttarimo@yahoo.co.uk

Mrs Jana Ongoma Anguka-Schwerdtfeger

African Union
 P.O.Box 30786 – 00100 Nairobi
 Kenya
 E-Masil: janaoas@gmail.com

**FAO – FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE
 UNITED NATIONS / ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
 L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE / ORGANIZACIÓN DE LAS
 NACIONES UNIDAS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA**

Dr Janice **Albert**
 Nutrition Officer
 Assessment and Nutrient Requirements Group
 Nutrition and Consumer Protection Division
 FAO
 Viale delle Terme di Caracalla
 153 Roma
 Italy
 Tel.: +39 (6) 570 53552
 E-Mail: janice.albert@fao.org

Dr Warren Lee

Senior Nutrition Officer
 Division of Nutrition
 FAO
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Roma
 Italy
 Tel.: +39 6 5705 4077
 E-Mail: warren.lee@fao.org

**WHO – WORLD HEALTH ORGANIZATION / ORGANISATION
 MONDIALE DE LA SANTÉ / ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA
 SALUD**

Dr Chizuru Nishida

Coordinator
 Nutrition Policy and Scientific Advice
 Department of Nutrition for Health and Development
 WHO
 20, Avenue Appia
 1211 Geneva 27
 Switzerland
 Tel.: +41 22 791 3317/3455
 Fax: +41 22 791 4156
 E-Mail: nishidac@who.int

Mr Marcus Stahlhöfer

Human Rights Adviser
 WHO
 20, Avenue Appia
 1211 Geneva
 Switzerland
 Tel.: +41 22 791 2909
 Fax: +41 22 791 4853
 E-Mail: stahlhoferm@who.int

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**AEDA/EFLA – ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT DE L'ALIMENTATION / EUROPEAN FOOD AND LAW ASSOCIATION**

Ms Rola **Arab**
Member
EFLA
50, Rue de l'Association
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1142
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@efla-aeda.org

AESGP – ASSOCIATION OF THE EUROPEAN SELF-MEDICATION INDUSTRY

Ms Kinga **Adamaszwili**
Manager of Food Related Issues
AESGP
7, Avenue de Tervuren
B-1040 Bussels
Belgium
Tel.: +32 2 735 5130
E-Mail: k.adamaszwili@aesgp.eu

Dr. Rose **Schraitle**
AESGP
7, Avenue de Tervuren
B-1040 Bussels
Belgium
Tel.: +49 228 9574513
E-Mail: schraitle@bah-bonn.de

AOECS - ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC SOCIETIES

Mrs Hertha **Deutsch**
Codex and Regulatory Affairs
Anton Baumgartner Straße 44/C5/2302
1230 Vienna,
Austria
Tel. +43-1-66 71 887
E-Mail: hertha.deutsch@utanet.at

ASN – AMERICAN SOCIETY FOR NUTRITION

Ms Sarah **Ohlhorst**
Director, Government Relations
American Society for Nutrition
9650 Rockville Pike
20814 Bethesda MD
USA
Tel.: +1 301 6347281
Fax: +1 301 6347894
E-Mail: sohlhorst@nutrition.org

CCC – CALORIE CONTROL COUNCIL

Mrs Victoria **Betteridge**
Vice President and Director, Regulatory and Governmental Affairs
Tate & Lyle Plc
1 Kingsway
WC2B 6AT
London
United Kingdom
Tel.: +44 20 7257 2100
Fax: +44 20 7257 2200
E-Mail: victoria.betteridge@tateandlyle.com

Mr Wim **Caers**
CCC
Briyandsstraat 6
2250 Olen
Belgium
Tel.: +32 14 714859
E-Mail: wim.caers1@telenet.be

CEFS – COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE SUCRE

Mrs Céline **Benini**
Scientific & Regulatory Affairs Officer
CEFS
Avenue de Tervuren 182
1150 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 762 0760
Fax: +32 2 771 0026
E-Mail: celine.benini@cefs.org

CRN – COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION

Dr James C. **Griffiths**
Vice President, Scientific & International Affairs
CRN
1828 L Street, N.W., Suite 510
Washington DC 20036
USA
Tel: +1 202 204 7662
Fax: +1 202 204 7701
E-Mail: jgriffiths@crnusa.org

Ms Haiyuen **Nguyen**
Associate Director, Scientific & Regulatory Affairs
CRN
1828 L Street, N.W., Suite 510
Washington DC 20036
Tel.: +1 202 204 7669
Fax: +1 202 204 7701
E-Mail: hnguyen@crnusa.org

ELC – FEDERATION OF EUROPEAN SPECIALITY FOOD INGREDIENTS INDUSTRIES

Paul **Tenning**
Head of Regulatory Affairs EU-ROW
DuPont Nutrition and Health
DuPont Nutrition Biosciences ApS
Langebrogade 1
DK – 1411 Copenhagen K
Tel.: +45 3266 2028
E-Mail: paul.tenning@dupont.com

Dr Rob **Winwood**
 Scientific Communications Manager for Nutritional Lipids
 DSM Nutritional Products
 Heanor Gate Ind Est
 Heanor
 Derbyshire
 DE75 7SG
 United Kingdom
 Tel.: +44 1440 731831
 Fax: +44 1773 536586
 E-Mail: rob.winwood@dsm.com

ENA -EARLY NUTRITION ACADEMY

Prof Berthold **Koletzko**
 Early Nutrition Academy (ENA)
 Dr von Hauner Children's Hospital
 University of Munich Medical Center
 Lindwurmstr. 4
 80337 München
 Germany
 Tel.: +49 89 5160 2826
 Fax: +49 89 5160 7742
 E-Mail: office.koletzko@med.lmu.de

ENCA – EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH ASSOCIATION

Dr Helen **Crawley**
 ENCA
 112 Queens Road
 SW 19 8LS London
 United Kingdom
 Tel.: +44 7590 289182
 E-Mail: helen@firststepsnutrition.org

**ESPGHAN – EUROPEAN SOCIETY FOR PAEDIATRIC
 GASTROENTEROLOGY, HEPATOLOGY AND NUTRITION**

Prof Walter **Mihatsch**
 Dept. of Pediatrics, Munich Municipal Hospitals, Harlaching
 Sanatoriumsplatz 2
 81545 München
 Germany
 Tel.: +49 89 6210 2720
 Fax: +49 89 6210 2929
 E-Mail: walter.mihatsch@klinikum-muenchen.de

FOODDRINKEUROPE

Mr Dirk **Jacobs**
 Director
 FoodDrinkEurope
 Avenue des Nerviens 9-31
 1040 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 500 8755
 Fax: +32 2 508 1021
 E-Mail: d.jacobs@fooddrinkeurope.eu

Mr Franz **Kraus**
 Manager Public Affairs
 Mondelez International
 Stationsstraat 100
 2800 Mechelen
 Belgium
 Tel.: +32 1574 3964
 E-Mail: fkraus@mdlz.com

HKI – HELEN KELLER INTERNATIONAL

Ms Jane **Badham**
 Consultant
 Helen Keller International
 P.O.Box 67396
 2021 Bryanston
 South Africa
 Tel.: +27 11 4630 679
 E-Mail: jane@jbconsultancy.co.za

**IACFO – INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER FOOD
 ORGANISATIONS**

Mrs Patti **Rundall**
 Policy Director
 Baby Milk Action / IBFAN
 34 Trumpington St.
 Cambridge CB2 1QY
 United Kingdom
 Tel.: +44 7786 523493
 ax. +44 1223 464417
 E-Mail: prundall@babymilkaction.org

**IADSA – INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY / FOOD
 SUPPLEMENT ASSOCIATIONS**

Mr David **Pineda Ereño**
 Director, Regulatory Affairs
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@iadsa.org

Mr Harunobu **Amagase**
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 223 3064
 E-Mail: secretariat@iadsa.org

Ms Bee Khim **Choo**
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 223 3064
 E-Mail: secretariat.general@iadsa.org

Ms Amélie **Empereur**
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 209 1155
 Fax: +32 2 223 3064
 E-Mail: pieterdhondt@iadsa.org

Dr. Tomoji **Igarashi**
 Japan Food Research Laboratories
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 223 3064
 E-Mail: pieterdhondt@iadsa.org

Ms Yi Fan **Jiang**
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 209 1155
 Fax: +32 2 223 3064
 E-Mail: pieterdhondt@iadsa.org

Mr Xavier **Lavigne**
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: pieterdhondt@iadsa.org

Mr Nico **Raczek**
 Secretariat
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 223 3064
 E-Mail: secretariat@iadsa.org

Prof David **Richardson**
 Scientific Advisor
 IADSA
 50, Rue de l'Association
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 223 3064
 E-Mail: pieterdhondt@iadsa.org

Mrs Michelle **Stout**
 Secretariat
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 223 3064
 E-Mail: secretariat@iadsa.org

Mr Kazuo **Sueki**
 IADSA
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: pieterdhondt@iadsa.org

Mr Juan **Thompson**
 IADSA Secretariat
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: pieterdhondt@iadsa.org

IBFAN - INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK

Ms Elisabeth **Sterken**
 Director
 Infant Feeding Action Coalition Canada
 520 Colborne Street
 London ON, N6B 2T5
 Canada
 Tel.: +1 (416) 595 9819
 E-Mail: esterken@infactcanada.ca

Mrs Rufaro Charity **Madzima**
 Nutrition Consultant
 IBFAN Africa
 8 Southam Road, Greystone Park
 Harare
 Zimbabwe
 Tel.: +263 773 016522
 E-Mail: chakulanalishe@yahoo.com

ICA – INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE

Mr Kazuo **Onitake**
 Head of Unit, Safety Policy Service, Japanese Consumers'
 Co-operative Union (JCCU)
 Co-op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuya-Ku
 150-8913 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 3 5778 8109
 Fax: +51 3 5778 8141
 E-Mail: kazuo.onitake@jccu.coop

Mr Hitoshi **Inoue**
 Assitant Manager, Safety Policy Service, Japanese
 Consumers' Co-operative Union (JCCU)
 Co-op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuya-Ku
 150-8913 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 3 5778 8109
 Fax: +51 3 5778 8141
 E-Mail: hitoshi.72.inoue@jccu.coop

ICAAS – INTERNATIONAL COUNCIL ON AMINO ACID SCIENCE

Dr Shin-ichi **Hashimoto**
 President
 Kyowa Hakko Europe GmbH
 Am Wehrhahn 50
 40211 Düsseldorf
 Germany
 E-Mail: hashimoto@kyowa.de

ICBA – INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES**ASSOCIATIONS**

Mrs Helen **Falco**
 Advisor
 ICBA
 American Beverage Association
 1101 16th Street NW
 20036 Washington
 USA

Mr Hiromi **Ohta**
 Technical Advisor
 Japan Soft Drinks Association
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo Ku
 103-0022 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 (3) 3270 7300
 Fax: +81 (3) 3270 7306
 E-Mail: hiromi_ohta@suntory.co.jp

ICGA – INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION**Mr Christophe Leprêtre**

Executive Director, Scientific & Regulatory Affairs
 International Chewing Gum Association
 1001 G Street NW, Suite 500 West
 20001 Washington D.C.
 USA
 Tel.: +32 2 645 5060
 Fax: +32 2 645 5050
 E-Mail: icga@gumassociation.org

ICGMA – INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY**MANUFACTURERS ASSOCIATIONS**

Ms Phyllis **Tanaka**
 Vice-President Scientific & Regulatory Affairs
 Food and Consumer Products of Canada
 100 Sheppard Avenue E, Suite 600
 M2N 6N5 Toronto, Ontario
 Canada
 Tel.: +1 416 510 8175
 Fax: +1 416 510 8043
 E-Mail: phyllist@fcpc.ca

Mrs Kristen **Scott**
 Senior Manager, Health and Nutrition Policy
 Grocery Manufacturers Association
 1350 I Street, Suite 300
 22205 Washington, DC
 USA
 Tel.: +1 202 637 4805
 E-Mail: kscott@gmaonline.org

IDF – INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION

Ms Karine **Simbelie**
 Regulatory Affairs Director
 ATLA, French Dairy Processor's Association
 42, rue de Chateaudun
 F-75314 Paris Cedex 09
 France
 Tel.: +33 4970 7437
 E-Mail: karine.simbelie@atla.asso.fr

Mrs Mélanie **Janin**
 Regulatory Affairs manager
 ATLA, French Dairy Processor's Association
 42, rue de Chateaudun
 75314 Paris Cedex 09
 France
 Tel.: +33 1 4970 7227
 E-Mail: melanie.janin@atla.asso.fr

Ms Laurence Rycken

Nutrition Officer
 IDF
 70, Boulevard Auguste Reyers
 1030 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 3256750
 Fax: +32 2 7330413
 E-Mail: lrycken@fil-idf.org

IFAC – INTERNATIONAL FOOD ADDITIVES COUNCIL

Dr Pierre **Kirsch**
 Consultant
 IFAC
 Avenue du Pesage 18/9
 1050 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 4739 74002
 E-Mail: fc13546@skynet.be

IFPRI – INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE

Dr Anne **MacKenzie**
 Standards and Regulatory Advisor
 IFPRI
 2033 K Street, NW
 20006 Washington, DC
 USA
 Tel.: +1 613 692 0211
 Fax: +1 613 692 6920
 E-Mail: a.mackenzie@cgiar.org

Dr Fabiana **de Moura**
 Nutrition Research Fellow
 IFPRI
 2033 K Street, NW
 20006 Washington, DC
 USA
 Tel.: +1 202 862 5693
 Fax: +1 202 467 4493
 E-Mail: f.moura@cgiar.org

Dr. Marilia **Nutti**
 Scientific Advisor
 IFPRI
 Av. des Americas 29501
 23020-470 Rio de Janeiro
 Brazil
 Tel.: +55 21 3622 9755
 E-Mail: m.nutti@cgiar.org

IFU – INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

Mr Paul **Zwiker**
 IFU
 14, rue de Turbigo
 75001 Paris
 France
 Tel.: +33 1 4742 2928
 Fax: +33 1 4742 2928
 E-Mail: ifu@ifu-fruitjuice.com

ILCA – INTERNATIONAL LACTATION CONSULTANT ASSOCIATION

Mrs Maryse **Arendt**
 Director
 Initiativ Liewensufank
 20 Rue de Contern
 5655 Itzig
 Luxemburg
 Tel.: +352 3605 9713
 E-Mail: maryse.arendt@liewensufank.lu

ILSI – INTERNATIONAL LIFE SCIENCES INSTITUTE

Dr Mariela **Berezovsky**
 Executive Director
 ILSI Brazil
 R. Isabel de Castela 450
 05445-010 Sao Paulo
 Brazil
 Tel.: +55 11 9816 11615
 E-Mail: mariela@ilsi.org.br

Mr Kazuyoshi **Namba**
 Nutritional Science Institute
 Morinaga Milk Industry Co., Ltd.
 1-83, Higashihara 5 Chome
 Zama-city
 Kanagawa 252-8583
 Japan
 Tel.: +81 (46) 252 3057
 Fax: +81 (46) 252 3077
 E-Mail: k_namba@morinagamilk.co.jp

Dr Hiroshi **Tsuchita**
 Food Technology Research Institute
 6-1-2 Fijimi, Tsurugashima
 350-2201 Saitama
 Japan
 Tel.: +81 49 279 1445
 Fax: +81 49 271 4921
 E-Mail: hiroshi_tsuchita@meiji.com

Mr Helio **Vannuchchi**
 Senior Professor
 University of Sao Paulo
 School of Medicine of Ribeirao Preto
 Sao Paulo
 Brazil
 Tel.: +55 16 9911 14142
 Fax: +55 16 6022 448
 E-Mail: hvannucc@fmrp.usp.br

ISDI – INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS INDUSTRIES

Mr Alessandro **Fiorelli**
 Secretary General
 ISDI
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1143
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@isdi.org

Dr Kartika **Adiwilaga**
 ISDI
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1143
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@isdi.org

Robert **Di Gregorio**
 Member
 ISDI
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 209 1143
 Fax: +32 2 219 7342
 E-Mail: secretariat@isdi.org

Mr Michael **Barry**
 Member
 ISDI
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 209 1143
 Fax: +32 2 219 7342
 E-Mail: secretariat@isdi.org

Ms Jan **Carey**
 Member
 ISDI
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 209 1143
 Fax: +32 2 219 7342
 E-Mail: secretariat@isdi.org

Dr Margaret **Creedon**
 President
 ISDI
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 209 1143
 Fax: +32 2 219 7342
 E-Mail: secretariat@isdi.org

Mrs Audrae **Erickson**
Member
ISDI
50 Rue de l'Association
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mrs Marie Odile **Gailing**
Member
ISDI
50 Rue de l'Association
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mrs Stephanie **Kramer-Jutant**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mr Eric **Lew**
Member
ISDI
50 Rue de l'Association
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mrs Laila **Lundby**
Member
ISDI
50 Rue de l'Association
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mr Manfred **Ruthsatz**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mrs Bird **Shi**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mr Peter **Van Dael**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mrs Zitting **Zhang**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels
Belgium
Tel.: +32 2 209 1143
Fax: +32 2 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mr Ricky **Salvador**
Member
Infang & Pediatric Nutrition Association of the Philippines
(an affiliate of ISDI)
Suite A 6/F DAO 1 Condominium, 189 Salcedo St. Legaspi
Village
1229 Makati City
Philippines
Tel.: +63 9175 470145
Fax: +63 2818 7109
E-Mail: luisenrico.salvador@mjn.com

NHF – NATIONAL HEALTH FEDERATION

Dr Scott C. **Tips**
President
National Health Federation
PO Box 688
Monrovia, California 91017
USA
Tel.: +1 626 357 2182
Fax: +1 626 303 0642
E-Mail: scott@rivieramail.com

Mrs Katherine A. **Carroll**
Associate Editor
National Health Federation
P.O.Box 688
91017 Monrovia
USA
Tel.: +1 626 357 2181
Fax: +1 626 303 0642
E-Mail: katacarroll@gmail.com

Dr Uwe **Alschner**
National Health Federation
PO Box 688
Monrovia, California 91017
USA
Tel.: +1 (626) 357 2181
Fax: +1 (626) 303 0642

**OFCA – ORGANISATION DES FABRICANTS DE PRODUITS
CELLULOSIQUES ALIMENTAIRES**

Dr Huub **Scheres**
 Director External Affairs, DuPont Nutrition & Health
 OFCA Celluloses
 Archmedesweg 30
 2330 CN Leiden
 Netherlands
 Tel. : +31 715 686168
 Fax : +31 1 715 686169
 E-Mail : huub.scheres@dupont.com

SNE - SPECIALISED NUTRITION EUROPE

Mr Kevin **O'Brien**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

MsNynke **Keestra**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Mrs Monique **Mellema**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Mr Aaron **O Sullivan**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail : secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Mr Gavino **Pericu**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail : secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Mrs Aurelie **Perrichet**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Stefan **Stohl**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Mrs Annemieke **Tops**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

Louis **Vareille**
 Member
 SNE
 9-31 Avenue des Nerviens
 1040 Brussels
 Belgium
 E-Mail: secretariat@specialisednutritioneurope.eu

WSRO - WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION

Dr Richard **Cottrell**
 Director General
 WSRO
 70 Collingwood House
 Dolphin Square
 SW1V 3LX London
 United Kingdom
 Tel.: +44 20 7821 6800
 Fax: +44 20 7834 4137
 E-Mail: rcottrell@wsro.org

CODEX SECRETARIAT

Ms Selma **Doyran**
 Codex Secretary
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Tel.: +39 06 570 55629
 Fax: +39 06 570 53057
 E-Mail: selma.doyran@fao.org

Dr Hidetaka **Kobayashi**
 Codex Secretariat
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Tel.: +39 06 570 53218
 Fax: +39 06 570 53057
 E-Mail: hidetaka.kobayashi@fao.org

Mr Patrick **Sekitoleko**
 Codex Secretariat
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Tel.: +39 06 570 56626
 Fax: +39 06 570 53057
 E-Mail: Patrick.sekitoleko@fao.org

GERMAN SECRETARIAT**Mr Georg Müller**

Federal Ministry of Food,
Agriculture and Consumer Protection
Rochusstraße 1
53123 Bonn
Germany

Tel.: +49 228 99 529 33 87

Fax: +49 228 99 529 49 65

E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de**Mrs Ursula Siebert**

Federal Ministry of Food,
Agriculture and Consumer Protection
Rochusstraße 1
53123 Bonn
Germany

Tel.: +49 228 99 529 4109

Fax: +49 228 99 529 4965

E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de**Ms Verena Hüßers**

Federal Ministry of Food, Agriculture
and Consumer Protection
Rochusstraße 1
53123 Bonn
Germany

Tel.: +49 228 99 529 33 87

Fax: +49 228 99 529 49 65

E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de

ANNEXE II

AVANT-PROJET DE PRINCIPES RÉGISSANT L'ADJONCTION
D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS

(Étape 5)

INTRODUCTION

Les *Principes régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (les Principes)* ont pour objet de fournir des éléments d'orientation aux autorités compétentes nationales et/ou régionales chargées d'élaborer des directives et des textes juridiques par l'établissement d'un ensemble de principes servant de base à une adjonction rationnelle et sûre d'éléments nutritifs essentiels aux aliments.

Les *Principes* prennent en considération les dispositions des Principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives destinés à être appliqués aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (Manuel de procédure de la CAC), le cas échéant.

Pour plus d'informations sur l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels, les autorités compétentes nationales et/ou régionales peuvent aussi consulter les publications de la FAO/OMS.

1. CHAMP D'APPLICATION

Ces principes visent tous les aliments auxquels des éléments nutritifs essentiels sont ajoutés, à l'exception des compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux¹, sous réserve des dispositions prévues par les normes et directives du Codex concernant les aliments diététiques ou de régime.

Les *Principes* sont applicables, comme il convient, à l'adjonction tant obligatoire que facultative d'éléments nutritifs essentiels.

2. DÉFINITIONS²

Aux fins des présents Principes, on entend par :

2.1 Élément nutritif essentiel³ : désigne toute substance normalement consommée comme constituant d'un aliment, nécessaire à la croissance, au développement et au maintien de la vie et qui ne peut être synthétisée en quantités suffisantes par l'organisme.

2.2 Aliment de remplacement : un aliment conçu pour ressembler à un aliment courant, par son apparence et sa texture, et qui est destiné à le remplacer intégralement ou partiellement.

2.3 Équivalence nutritionnelle : signifie qu'un aliment de remplacement possède une valeur nutritionnelle analogue à celle de son homologue.

2.4 Restitution : l'adjonction à un aliment du ou des éléments nutritifs essentiels dans des quantités permettant de remplacer ceux qui ont été inévitablement perdus lors de l'application de bonnes pratiques de fabrication, ou lors de l'entreposage et des procédures normales de manutention.

[2.5 Adjonction obligatoire d'éléments nutritifs : constatée lorsque les autorités nationales imposent aux fabricants de produits alimentaires d'ajouter des éléments nutritifs essentiels spécifiques à des aliments ou catégories d'aliments spécifiques.]

[2.6 Adjonction facultative d'éléments nutritifs : constatée lorsque les autorités nationales autorisent les fabricants de produits alimentaires à ajouter des éléments nutritifs essentiels spécifiques à des aliments ou catégories d'aliments spécifiques.]

2.7 Population : une population nationale ou un ou plusieurs groupes spécifiques de la population, selon les cas.

¹ Voir les *Directives du Codex concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux* (CAC/GL-55-2005).

² Différents types d'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux fins décrites dans les présents Principes peuvent être désignés par le terme « enrichissement » (ou « fortification ») dans certains pays membres.

³ Définition d'un élément nutritif : Voir la section 2.5 des *Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985)

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

3.1 Principes fondamentaux

3.1.1 Des éléments nutritifs essentiels peuvent être ajoutés de façon appropriée aux aliments afin de contribuer à :

- prévenir/réduire le risque de carence ou corriger une carence démontrée en un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels dans la population ;
- réduire le risque ou corriger un mauvais état nutritionnel ou un apport inadéquat d'un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels dans la population ;
- répondre aux besoins et/ou couvrir les apports recommandés d'un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels ;
- maintenir ou améliorer la santé ; et/ou
- maintenir ou améliorer la qualité nutritionnelle des aliments.

Les autorités compétentes nationales et/ou régionales peuvent demander des preuves et des justifications scientifiques démontrant qu'un ou plusieurs des objectifs ci-dessus sont bien remplis.

3.1.2 Les autorités compétentes nationales et/ou régionales devraient déterminer si l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels est obligatoire ou facultative⁴. Cette décision peut se fonder sur la gravité et l'étendue des besoins de santé publique, tels que démontrés par des preuves scientifiques généralement reconnues.

3.1.3 Des dispositions expresses peuvent être prévues dans les normes, réglementations ou directives sur les aliments définissant les aliments et les éléments nutritifs essentiels pouvant être ajoutés ainsi que, le cas échéant, les quantités minimales et/ou maximales auxquelles ces éléments nutritifs essentiels doivent être présents.

3.1.4 L'étiquetage et la publicité de produits alimentaires auxquels des éléments nutritifs essentiels ont été ajoutés ne devraient pas être utilisés pour induire le consommateur en erreur ou le tromper quant au mérite nutritionnel de l'aliment.

3.2 Sélection des éléments nutritifs et détermination des quantités

3.2.1 L'adjonction d'un élément nutritif essentiel, y compris la quantité ajoutée, devrait être conforme à un ou plusieurs des objectifs définis au point 3.1.1. La quantité ajoutée ne devrait pas résulter en un apport excessif ou négligeable du ou des éléments nutritifs essentiels ajoutés, en tenant compte des apports journaliers totaux provenant de toutes les sources pertinentes, y compris les compléments alimentaires.

3.2.2 Lorsqu'un élément nutritif essentiel est ajouté à un aliment, y compris en cas d'adjonction pour des raisons technologiques, la quantité totale de l'élément nutritif essentiel dans l'aliment ne devrait pas excéder les quantités maximales éventuellement fixées par les autorités compétentes nationales et/ou régionales.

Les quantités maximales susvisées peuvent être fixées en tenant compte des aspects suivants :

- a) des niveaux supérieurs d'apport en éléments nutritifs essentiels établis par évaluation scientifique des risques fondée sur des données scientifiques généralement acceptées ;
- b) l'apport journalier en éléments nutritifs essentiels provenant de toutes les sources.

⁴ À l'échelle internationale, il existe des approches réglementaires différentes sur la manière dont l'adjonction facultative d'éléments nutritifs essentiels est encadrée par la loi et/ou gérée par les autorités compétentes nationales et/ou régionales. Dans toutes ces approches, une forme ou l'autre de contrôle réglementaire est requise. Dans certaines approches, l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels est généralement autorisée dans un cadre réglementaire qui peut restreindre les aliments ou les catégories d'aliments auxquels des éléments nutritifs peuvent être ajoutés et fixer des limites spécifiques pour ces éléments nutritifs. Il existe d'autres approches qui peuvent être décrites comme étant facultatives sous conditions. Dans un exemple, le cadre en place décrit tous les aliments ou catégories d'aliments auxquels des fabricants peuvent choisir d'ajouter des éléments nutritifs, ainsi que les éléments nutritifs concernés et leurs niveaux. Dans d'autres de ces exemples, si un fabricant choisit d'apposer une mention sur l'étiquette indiquant qu'un élément nutritif a été ajouté, alors certains éléments nutritifs doivent être ajoutés aux niveaux déterminés. De même, dans un autre exemple, si un fabricant choisit d'ajouter un élément nutritif essentiel à certains aliments, il doit le faire dans le respect des politiques concernant l'adjonction d'éléments nutritifs et/ou répondre aux exigences en vigueur en relation avec les éléments nutritifs et les quantités à ajouter.

Lorsque des limites maximales sont établies, il est possible de prendre en compte les valeurs de référence concernant l'apport d'éléments nutritifs essentiels pour la population.

3.2.3 En l'absence de niveau d'apport supérieur, les preuves scientifiques destinées à étayer l'adjonction sûre d'un élément nutritif essentiel devraient être examinées en incluant les preuves concernant les apports qui ne sont pas susceptibles d'avoir des effets adverses sur la santé, y compris en tenant compte de l'apport le plus élevé observé⁵.

3.2.4 La gravité des effets adverses sur laquelle est basé le niveau d'apport supérieur (UL) peut être révisée pour définir les restrictions au regard de l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments.

3.2.5 Lorsque des autorités compétentes nationales et/ou régionales établissent des quantités minimales pour l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments, elles doivent veiller à ce que ces quantités soient significatives et conformes aux objectifs définis au point 3.1.1. Pour déterminer les quantités significatives, elles peuvent aussi tenir compte des conditions d'emploi d'une allégation de « source » prévues par les Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997).

3.3 Sélection des aliments

3.3.1 La sélection des aliments auxquels des éléments nutritifs essentiels peuvent être ajoutés devrait [être conforme aux objectifs de l'adjonction d'éléments nutritifs visés en 3.1.1, aux habitudes alimentaires, aux situations socioéconomiques et à l'obligation d'éviter tout risque pour la santé.

3.3.2 Les aliments auxquels des éléments nutritifs essentiels ne devraient pas être ajoutés peuvent être déterminés par les autorités compétentes nationales et/ou régionales.

3.3.3 Des éléments nutritifs essentiels ne devraient pas être ajoutés aux boissons alcoolisées.

3.4 Aspects technologiques

3.4.1 Les sources de l'élément nutritif essentiel ajouté peuvent être soit naturelles, soit synthétiques, et leur sélection devrait être basée sur des considérations comme la sécurité et la biodisponibilité de l'élément nutritif en question. Par ailleurs, le critère de pureté devrait prendre en compte les normes FAO/OMS, les pharmacopées internationales ou d'autres normes internationales reconnues.

3.4.2 L'élément nutritif essentiel ajouté devrait être suffisamment stable dans les conditions usuelles de transformation, d'emballage, d'entreposage, de distribution et d'emploi de l'aliment.

3.5 Surveillance

3.5.1 Il est important que les autorités compétentes nationales et/ou régionales surveillent les apports dans la population provenant de toutes les sources possibles, y compris des éléments nutritifs essentiels ajoutés aux aliments, afin d'évaluer l'étendue selon laquelle les objectifs identifiés au 3.1.1 sont traités et de garantir la limitation au strict minimum du risque d'apports excessifs.

[**3.5.2** L'évaluation de l'impact de l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels devrait employer une méthode équivalente.

OU

La surveillance des apports totaux en éléments nutritifs devrait en principe utiliser la même [méthode]/[approche] que celle qui gouverne la décision d'ajouter des éléments nutritifs essentiels, sauf si l'élément nutritif spécifique concerné requiert une autre démarche].

4.0 Principes relatifs aux types spécifiques d'adjonction d'éléments nutritifs essentiels

4.1 Adjonction obligatoire d'éléments nutritifs essentiels pour répondre à un besoin avéré de santé publique

4.1.1 Lorsqu'il existe un besoin avéré de santé publique pour augmenter l'apport d'un élément nutritif essentiel dans la population, les autorités compétentes nationales et/ou régionales peuvent décider que cela

⁵ Apport-le plus élevé observé – Niveau d'apport le plus élevé observé ou administré, selon une ou plusieurs études de qualité acceptable. Il suppose en outre l'absence de tout effet adverse pour la santé (source : *Principes de l'analyse des risques nutritionnels* du Codex).

peut être effectué par le biais de l'adjonction obligatoire d'éléments nutritifs essentiels. Ce besoin peut être démontré par des symptômes cliniques ou subcliniques de carence, un état nutritionnel non optimal ou inadéquat démontré par des indicateurs biochimiques, des évaluations indiquant des apports inadéquats ou potentiellement inadéquats d'éléments nutritifs, ou des preuves liées à un autre problème de santé. Si la plupart des adjonctions destinées à répondre à un besoin de santé publique important sont des adjonctions obligatoires d'éléments nutritifs essentiels, il peut exister des situations dans lesquelles une approche facultative sous conditions peut être employée.

4.1.2 Le ou les aliments sélectionnés en tant que supports pour le ou les éléments nutritifs essentiels ajoutés devraient être consommés par la population ciblée de manière habituelle et en quantité suffisante.

4.1.3. La quantité d'élément nutritif essentiel ajouté à l'aliment devrait suffire pour répondre au besoin de santé publique ~~lorsque l'aliment est consommé dans des quantités normales par la population à risque.~~

4.1.4. L'apport de l'aliment sélectionné en tant que support devrait être stable et uniforme et ~~[les niveaux inférieurs et supérieurs d'apport]~~ la répartition de l'apport de l'aliment dans la population devrait être connue, y compris les percentiles inférieur et supérieur.

4.1.5 La rentabilité de l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels dans les aliments devrait être prise en considération [pour le consommateur ciblé].

4.2. Adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux fins de restitution

4.2.1 Si la restitution est présentée comme une justification du maintien ou de l'amélioration de la qualité nutritionnelle d'un aliment, surtout en relation avec un besoin de santé publique, les critères suivants devraient être pris en compte :

- l'aliment doit être un contributeur important aux apports en éléments nutritifs essentiels dans la population ;
- l'aliment avant restitution doit être enclin à perdre les éléments nutritifs essentiels qu'il contient en cours de traitement, d'entreposage ou de manutention.

4.2.2 Un aliment peut être considéré comme un contributeur important à l'apport d'un élément nutritif essentiel sur la base de sa teneur en cet élément et/ou de sa fréquence de consommation.

4.3. Adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux fins d'équivalence nutritionnelle

4.3.1 Si l'équivalence nutritionnelle est présentée comme une justification de l'amélioration de la qualité nutritionnelle d'un aliment de remplacement, surtout en relation avec un besoin de santé publique, l'aliment homologue devrait être considéré comme un contributeur important aux apports d'un élément nutritif essentiel dans la population.

4.3.2 Un aliment remplacé totalement ou partiellement peut être considéré comme un contributeur important à l'apport d'un élément nutritif essentiel sur la base de sa teneur en cet élément et/ou de sa fréquence de consommation.

[4.3.3 S'il existe une raison claire de santé publique pour modérer l'apport d'un élément nutritif spécifique, le niveau de cet élément nutritif ne doit pas être obligatoirement équivalent.]

ANNEXE III

DOCUMENT DE PROJET

**PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR UNE VNR POTENTIELLE POUR LE
POTASSIUM EN RELATION
AVEC LA RÉDUCTION DU RISQUE DE MALADIES NON TRANSMISSIBLES POUR
INSERTION DANS LES DIRECTIVES DU CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE
NUTRITIONNEL**

1. OBJET ET PORTÉE DES TRAVAUX PROPOSÉS

La Résolution 57.17 de l'Assemblée mondiale de la Santé approuve la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé (ci-après la « Stratégie mondiale ») et demande à la Commission du Codex Alimentarius (CAC) d'accorder toute l'attention voulue, dans le cadre de son mandat opérationnel, aux mesures reposant sur des données avérées pour améliorer les normes sanitaires des aliments conformément aux buts et objectifs de la Stratégie mondiale.¹ Elle note que les initiatives de santé publique peuvent être renforcées par l'application de normes internationales, en particulier celles du Codex, et identifie l'étiquetage comme un domaine à développer à l'avenir pour permettre aux consommateurs d'être mieux informés sur la composition des aliments.

Le principal objectif des travaux proposés est d'envisager l'établissement d'une valeur nutritionnelle de référence pour le potassium sur la base des niveaux de cet élément nutritif qui réduisent le risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire (VNR-MNT).

Une VNR pour le potassium associée à des niveaux qui réduisent le risque de MNT (et qui répondraient aussi aux besoins) aurait plus de pertinence en matière de santé publique à l'échelle mondiale qu'une VNR potentielle basée uniquement sur des besoins minimum. Par exemple, alors que la FAO/OMS n'a établi aucune valeur de référence pour l'apport journalier en potassium sur la base des besoins, les directives récentes de l'OMS relatives aux apports recommandés en potassium sont fondées sur le risque de MNT. Néanmoins, ces nouveaux travaux proposés n'excluent pas l'étude future d'une VNR potentielle pour le potassium basée uniquement sur les besoins, si les pays membres du Codex expriment un intérêt suffisant et une motivation à cet égard.

2. PERTINENCE ET OPPORTUNITÉ

Les travaux sont pertinents et opportuns au regard de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale en tant que moyen de réduire le fardeau mondial que représentent les maladies non transmissibles.

Ces travaux sont conformes au mandat du CCNFSDU qui comprend les aspects suivants :

- (a) étudier les problèmes nutritionnels spécifiques que lui soumet la Commission et conseiller celle-ci sur les questions générales relatives à la nutrition ; et
- (b) élaborer des dispositions générales relatives aux aspects nutritionnels de tous les aliments.

¹ OMS. 2004. *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé*. WHA 57.17. Genève, Organisation mondiale de la Santé (OMS). Référence internet (accès assuré : 11 juillet 2013) : <http://www.who.int/dietphysicalactivity/strategy/eb11344/en/>

Dans leur Projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, l'OMS et la FAO ont proposé que le CCNFSDU et le CCFL étudient le développement de VNR à des fins d'étiquetage pour les éléments nutritifs qui sont associés aussi bien à une augmentation qu'à une diminution du risque de maladies non transmissibles (CL 2006/44-CAC). En réaction, la Commission a approuvé de nouveaux travaux du CCNFSDU sur le développement de principes généraux pour l'élaboration de VNR-MNT et de valeurs pour une sélection d'éléments nutritifs, avec une priorité absolue pour les VNR-MNT pour le sodium et les acides gras saturés. Lors de la 36^e session de la CAC en 2013, la Commission a accepté de modifier les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) qui incluent les VNR-MNT pour le sodium et les acides gras saturés ainsi que les Principes généraux pour l'établissement de VNR en annexe à ces directives (REP 13/CAC).

Dans le cadre des travaux de l'OMS sur l'évaluation des preuves scientifiques concernant le sodium et sa relation avec le risque de MNT, le CCNFSDU a demandé à l'OMS, lors de sa 32^e session en 2010, de prendre en considération l'établissement de valeurs d'apport journalier en potassium pour la population en général sur la base de la réduction du risque de MNT et/ou de l'adéquation nutritionnelle (REP11/NFSDU paragraphe 49, annexe III). En 2012, l'OMS a publié une directive qui recommande d'augmenter l'apport alimentaire en potassium et de diminuer l'apport en sodium pour faire baisser la tension artérielle et le risque de maladie cardio-vasculaire, d'accident vasculaire cérébral et de cardiopathie coronarienne chez l'adulte.² L'établissement d'une VNR-MNT pour le potassium complètera la VNR-MNT pour le sodium en donnant un moyen supplémentaire aux pays membres du Codex de réduire le fardeau mondial que représentent les MNT liées au régime alimentaire.

3. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER

Les travaux porteraient sur une VNR-MNT potentielle pour le potassium conformément aux Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour la population générale figurant en annexe aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985). Si le CCNFSDU accepte d'établir une VNR-MNT pour le potassium, le Comité proposera alors des modifications consécutives de la section 3.4.4 de ces directives.

4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES TRAVAUX

Ces travaux respectent les critères du Codex régissant l'établissement des priorités des travaux et amélioreraient la protection de la santé des consommateurs, aideraient à garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tiendraient compte des besoins identifiés des pays en développement.

5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

Ces travaux contribueraient aux objectifs ci-dessous, identifiés dans le Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019 (REP13/CAC, annexe IX).

- Objectif 1.1 : Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la CAC.
- Objectif 2.1 : Veiller à l'application cohérente des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.
- Objectif 3.1 : Intensifier la participation effective des pays en voie de développement aux travaux du Codex.
- Objectif 4.1 : Œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et fondé sur le consensus.

² OMS. 2012. *Directives : Sur l'apport en potassium chez l'adulte et chez l'enfant*. Genève, Organisation mondiale de la Santé (OMS). Référence internet (accès assuré : 11 juillet 2013) : http://www.who.int/nutrition/publications/guidelines/potassium_intake/en/index.html

6. INFORMATIONS SUR LA RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET LES AUTRES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX

Comme indiqué au point 3 ci-dessus, la recommandation pour une VNR-MNT pour le potassium s'appuierait sur les Principes généraux pour l'établissement de VNR, et sur une recommandation de modification de la section 3.4.4 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel afin d'ajouter cette valeur à la liste des VNR-MNT.

7. DÉTERMINATION DE LA NÉCESSITÉ ET DE LA DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES D'EXPERTS

Des avis scientifiques d'experts sur la relation entre le potassium et la réduction du risque de MNT liées au régime alimentaire sont disponibles grâce à des évaluations scientifiques récentes conduites par l'OMS et par d'autres organismes scientifiques compétents reconnus.

8. IDENTIFICATION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE CONTRIBUTION TECHNIQUE À LA NORME DE LA PART D'ORGANES EXTERNES À DES FINS DE PLANIFICATION

Compte tenu des évaluations scientifiques récentes conduites par l'OMS et par d'autres organismes scientifiques compétents reconnus sur la relation entre le potassium et la réduction du risque de MNT liées au régime alimentaire, il ne sera probablement pas nécessaire de demander un avis conjoint de la FAO/OMS dans le cadre des Réunions mixtes d'experts sur la nutrition (JEMNU).

9. CALENDRIER PROPOSÉ POUR LA RÉALISATION DE CES NOUVEAUX TRAVAUX SOUS RÉSERVE D'APPROBATION³

Activité	Date
35 ^e session du CCNFSDU : accepte d'entreprendre les nouveaux travaux et de mettre en place un groupe de travail électronique pour faire des recommandations.	Novembre 2013
37 ^e session de la CAC : approuve les nouveaux travaux.	Juillet 2014
36 ^e session du CCNFSDU : étudie les recommandations du groupe de travail électronique et se met d'accord sur un projet de proposition de valeur et de modifications consécutives des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel. Le CCNFSDU fait passer les dispositions à l'étape 5/8.	Novembre 2014
38 ^e session de la CAC : adopte les dispositions à l'étape 5 ou 5/8.	Juillet 2015

³ Le calendrier inclut la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5 et la date proposée pour l'adoption par la Commission.